



Association *française* des Victimes du Terrorisme

Procès relatif à l'attentat commis sur le Parvis de Notre Dame de Paris le 6 juin 2017

Devant la cour d'assises spécialement composée,

*Le lundi 12 octobre 2020, s'ouvre devant la cour d'assises spécialement composée de Paris, le **procès relatif à l'attentat commis sur le Parvis de Notre Dame de Paris le 6 juin 2017**. L'accusé est poursuivi pour tentative d'assassinat sur personne dépositaire de l'Autorité Publique, en relation à titre principal avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'Ordre Public par l'intimidation ou la terreur, faits commis à PARIS le 6 Juin 2017. Il est également poursuivi pour association de malfaiteurs terroristes.*

Ce compte rendu est élaboré à partir des notes prises par l'AfVT, association de victimes et d'aide aux victimes, partie civile au procès. Eu égard au débit de parole, la prise de notes ne saurait refléter l'intégralité des propos. Seul le prononcé fait foi.

◆ **Farid IKKEN récuse ses avocats et déclare vouloir se défendre seul.**

Or, l'accusé doit obligatoirement être représenté par un avocat. S'il n'en choisit pas, le président de la Cour d'Assises lui en désigne un d'office. Cela a été le cas lors du procès où l'avocat de l'accusé était présent mais ne pouvait intervenir.

◆ **Farid IKKEN reconnaît la matérialité des faits mais conteste l'intention d'homicide.** Il ne se considère pas comme un terroriste mais revendique son statut de résistant.

◆ **Farid IKKEN fait l'éloge de l'organisation de l'EI** et maintient son sentiment d'avoir accompli son devoir.



Pour aller plus loin

◆ https://www.bfmtv.com/police-justice/attaque-au-couteau-devant-notre-dame-aux-assises-l-assaillant-assume-un-geste-politique_AD-202010120349.html

<https://www.leparisien.fr/faits-divers/farid-ikken-la-deroutante-derive-du-djihadiste-au-marteau-de-notre-dame-26-02-2020-8267016.php>

<https://www.europe1.fr/societe/policier-attaque-au-marteau-jai-eu-un-leger-traumatisme-cranien-psychologiquement-cest-autre-chose-3997789>

<https://www.20minutes.fr/justice/2884163-20201013-attaque-marteau-dame-si-collegue-tirait-prenais-second-coup-pleine-tete>

I. Eléments d'identité de Monsieur Farid IKKEN.

Né le 18 janvier 1977 en Algérie.

A la question du président concernant sa nationalité : « *je suis musulman, je suis de la communauté musulmane. Administrativement je suis algérien* ». Etudiant et journaliste indépendant.

Farid IKKEN ne souhaite pas d'avocat commis d'office. Il souhaite comparaître sans avocat. La cour d'assises ne permet pas d'être sans avocat. Il demande un commis d'office qui n'a pas encore été désigné dans son dossier. Il n'est pas d'accord avec ses avocats. Il souhaite un avocat commis d'office qui ne connaît pas le dossier et qui n'a pas encore désigné depuis.

On ne peut pas renvoyer ce dossier indéfiniment (le dossier avait été renvoyé en février 2020).

Il accepte la présence de ces avocats aujourd'hui mais ne veut pas de leur intervention et demande un nouvel avocat commis d'office demain.

II. Faits reprochés à l'accusé

Présentation des faits. Le 6 juin 2017 une enquête de flagrance est ouverte. Attaque sur le parvis de Notre dame un peu après 16h. Mr IKKEN est transporté à l'hôpital après avoir été blessé par un des policiers.

La Mission Vigipirate est en patrouille sur le parvis de Notre Dame. Un individu armé d'un marteau s'est rué sur un des policiers en criant « c'est pour la syria c'est pour la syria ». Un policier fait usage de son arme de service. L'agresseur se tenait debout prêt à recommencer.

Vers 16h Mr M.D est touché au crane. Il est tombé au sol. Mr G a sorti son arme de service et a visé les jambes de Mr IKKEN. Mr D fait aussi usage de son arme en se relevant. M.D est admis à l'hôpital. A reçu un coup derrière l'oreille gauche.

L'individu semblait déterminé à continuer son geste. Les policiers avaient craint une ceinture explosive.

L'agresseur a persisté malgré les sommations des policiers.

Les constatations sur place permettaient de trouver un ordinateur, des clés USB, deux douilles, des couteaux de cuisine et un marteau de 30 cm.

Exploitation des caméras de surveillance. Parcours de Farid IKKEN qui quitte Cergy pontoise à 12h19. 13h33 et 13h34 il est vu sur le parvis puis à 14h28 sur le parvis encore. Il repart au quartier saint Michel puis vers 16h15 on le revoit sur le parvis. A 16h19 on le voit prendre un élan et se jeter sur un policier. Il tentait de le frapper encore.

Perquisition à son domicile dans une cité étudiante à Cergy Pontoise. Feuille déchirée représentant le drapeau de l'EI. Une seule vidéo horodatée au 6 juin. Vidéo d'allégeance Index droit levé. Allégeance au calife des musulmans, Al Baghdadi. « *Mes frères musulmans en France c'est l'heure de la vengeance, c'est l'heure du Djihad* ». Justification du djihad sur la France (soutien à Israël). Ordinateur portable comprenait plusieurs fichiers de propagande djihadistes et utilisation de télégramme. Ordinateur contenait un manuel d'action de loup solitaire avec des images de propagande et des vidéos d'exaction. Vidéos de propagande de l'EI. Documents divers relatifs au conflit syrien.

IKKEN avait alimenté le blog « Alger Infos ».

A reçu une balle, a été opéré à la salpêtrière. GAV le 7 juin. Se présente comme un musulman sunnite/ Favorable à l'instauration du califat. Dit ne pas pouvoir vivre sa religion en France. Voulait partir sur zone mais a renoncé. Il regrette de ne pas avoir été. Il a souhaité attirer l'attention sur la situation en Syrie.

Il admettait avoir ouvert un compte telegram le 6 juin pour envoyer sa vidéo d'allégeance mais dit ne pas y être parvenu.

Dit qu'il n'avait pas choisi de cible quand il est sorti de chez lui. Quand il a vu les policiers, il a sauté dessus mais ne voulait pas les tuer mais juste les blesser. *Dit qu'il ne souhaitait pas mourir en martyr. Il contestait toute contestation d'homicide et dit avoir frappé la victime mollement.*

Il *avait souhaité attirer l'attention sur la violence de l'armée française en Irak et en Syrie.* Dit ne pas avoir été incité par quelqu'un. Il se présente comme *un résistant.*

M.D (partie civile) est entendu le 31 janvier 2018 par le juge d'instruction. IKKEN avait porté ses mains au niveau de son abdomen faisant craindre une ceinture explosive.

Farid IKKEN était déterminé pendant l'attaque. Intention de tuer ne semblait faire aucun doute pour la victime.

Farid IKKEN réfutait la qualification terroriste et l'intention d'homicide. Il dit vouloir juste les blesser et attirer l'attention sur la situation en Syrie. Il reconnaissait avoir tourné la vidéo d'allégeance. Quand il avait vu les policiers, il a décidé de les attaquer.

La *participation de Farid IKKEN à une association de malfaiteurs terroriste* résulte de plusieurs éléments dont des revues de propagande et de diffusion de moyens d'actions terroristes « le soldat du califat en terre des francs » et du « manuel du soldat du califat en terre des francs » rédigées par Fardi IKKEN. Par ailleurs, il indiquait à son correspondant sur Telegram : « voici un ensemble de vidéos à publier ainsi qu'une revue et un guide de combat pour le soldat des califats en Europe que j'ai préparé pour les frères inchallah », puis la publication des revues sur son blog alger-info.

Éléments à charge et à décharge :

- S'agissant des faits de tentative d'homicides volontaires, la matérialité des faits n'est nullement contestée par Farid IKKEN, qui a toujours reconnu avoir attaqué des fonctionnaires de police avec un marteau.
- En revanche Farid IKKEN a, de façon constante, contesté toute intention homicide.

- Cette volonté de tuer résulte du caractère létal de l'arme et de la violence du coup. + témoins qui attestent de la détermination de IKKEN. Il ne s'est pas contenté de son premier geste car il armait son geste pour frapper la victime au sol. Si IKKEN n'a pas pu toucher la victime d'un 2^{ème} coup c'est en raison d'évènements indépendants de sa volonté.
- Concernant la préméditation, il reconnaît qu'il a mûri la décision d'agir plusieurs jours avant. Vidéo d'allégeance préparée.
- Il est en revanche difficile de prouver que l'achat des 2 couteaux et du marteau 3 mois avant les faits peut faire remonter la préméditation à ce moment là
- S'agissant de la circonstance aggravante de lien avec une entreprise terroriste : Volonté d'agir au nom et pour le compte de l'EI. Adhésion au califat et à la charia. En s'attaquant à des forces de l'ordre armées, il s'attendait à une riposte et à une mort en martyr. Ce que confirment les échanges sur telegram
- S'agissant des faits d'association de malfaiteurs en vue de commettre des crimes d'atteintes aux personnes : adhésion sans faille à l'idéologie de l'EI. Confection de contenus de propagande. Commission d'une action criminelle, confections de contenus de propagande « le soldat du califat en terre des francs » publié sur son blog. La confection de plusieurs vidéos d'allégeance à l'organisation terroriste Etat islamique préalablement à son passage à l'acte ; La transmission de ces vidéos via Telegram auprès d'un sympathisant ou d'un membre de l'Etat islamique, auquel il avait exposé clairement sa volonté de passage à l'acte imminent, et ce dans l'optique d'une diffusion la plus large possible et d'une revendication par l'Etat Islamique.

III. Examen de la personnalité de Farid IKKEN.

Questions du président :

Q : est-ce que vous pouvez nous parler de vos parents ?

R : ils sont décédés. Mon père est décédé en 1997. Mère décédée en 1988. Elle était malade.

N'a pas beaucoup de souvenirs de sa mère. Il avait 12 ans quand elle est décédée.

Q : vous venez d'Algérie ?

R : oui.

A Vécu là-bas jusqu'à 17 ans. Primaire, secondaire et lycée là-bas.

Q : quels sont les souvenirs de votre mère ?

R : c'était une mère très aimante. Elle s'est occupée de sa famille.

Q : votre mère était mère au foyer. Elle s'occupait des différents enfants ?

R : oui c'est ça. On est 12 dans la fratrie.

« Je ne veux pas m'étendre sur les éléments de la famille svp monsieur le président ».

Le président continue la lecture des déclarations concernant la fratrie.

« Je ne souhaite pas apporter d'autres éléments ». Il ne souhaite pas répondre au président concernant les éléments liés à la famille.

La majeure partie de sa fratrie vit en Algérie. Peu de contacts avec sa fratrie... seul un frère vit également en France. Pas beaucoup de relations avec les frères et sœurs.

Q : y a-t-il une raison pour ce peu de contacts ?

R : je ne souhaite pas m'étaler là-dessus.

« J'ai fait ma vie entre la Suède et la France ».

Q : concernant votre relation avec vos parents. Avez-vous eu une enfance heureuse avec vos parents ?

R : « je ne souhaite pas répondre ».

Q : on arrive au moment où vous quittez le domicile de vos parents. Vous étiez plutôt un bon élève. Bac en lettres et langues étrangères. Puis vous êtes partis à Alger à l'université à 17 ans pendant 3 ans. C'est vos parents qui subvenaient à vos besoins pendant les études ?

R : je travaillais à côté de mes études. Des jobs d'étudiant. Et j'avais une bourse.

Q : vous avez une licence de traduction.

R : français, arabe, allemand.

Q : vous êtes partis en Suède en 2001. Pourquoi ?

R : situation difficile en Algérie. Guerre civile en Algérie entre les islamistes et le gouvernement. Beaucoup de personnes sont parties. Je suis parti en Suède pour fuir la violence. A demandé l'asile politique. [Suède a la réputation d'être un pays neutre. Solidaire avec les populations et pays qui se battaient contre la colonisation.](#) Accueil pour les réfugiés palestiniens, musulmans et qui sont persécutés dans leurs pays. Et autre motif : trouver du travail.

Q : vous avez indiqué avoir appris le suédois ? vous souhaitez y rester ?

R : oui.

Q : titre de séjour refusé car vous n'étiez pas considéré comme persécuté. Mais vous aviez un travail donc vous avez pu rester. Vous avez rencontré une femme avec qui vous vous êtes mariés en 2004. C'était votre première relation féminine ?

R : les relations extra conjugales sont interdites pour les musulmans.

Q : elle travaillait dans un magasin. Vous aviez dit que vous aviez vécu 1an et demi ensemble. Elle n'avait pas d'enfant. Elle voulait des enfants rapidement, vous vouliez attendre. Ça s'est dégradé à cause de ça ?

R : oui.

Divorce en 2006

Q : avez-vous eu un titre de séjour avec ce mariage ?

R : oui un titre de séjour d'une année.

Q : vous avez entrepris ensuite des études de journaliste. A quelle époque ?

R : oui après le divorce.

Q : vous avez eu votre licence en journaliste et ensuite un master en journaliste.

R : j'ai fait des rédactions et des stages à la radio en Suède.

N'a pas été retenu après le stage.

Q : pourquoi vous êtes parti ensuite en 2011 de Suède ?

R : Je n'ai pas trouvé de travail dans le journaliste.

« En Suède, le métier de journaliste est très sollicité. C'est très difficile d'accès ». A travaillé en tant que free-lance pour divers médias suédois. Puis j'ai décidé de rentrer en Algérie pour être journaliste.

Q : vous êtes repartis en 2011 en Algérie et vous avez créé un média d'informations sur Internet de 2011 à 2013.

R : oui, une couverture locale des informations. Mais ce n'était pas rentable.

Q : puis vous avez été embauché par Al Watan, un quotidien national. Vous étiez correspondant pendant 1 an environ.

R : c'est ça pour de l'actualité locale uniquement.

Q : vous avez continué vos études en parallèle, vous soutenez faire un doctorat ?

R : Oui.

A monté des dossiers et eu deux réponses : une université de Lorraine et une université à Paris.

Q : vous êtes venu en France en mars 2014 pour aller à l'université en Lorraine. Vous souhaitiez avoir un doctorat puis ensuite revenir travailler en Algérie ?

R : Oui

Q : vous êtes arrivé en France, vous avez passé une nuit chez votre frère puis vous êtes allé à Metz. Vous avez vécu dans une auberge de jeunesse pendant environ 3 mois puis une chambre universitaire jusqu'en octobre 2015. Quelle était votre thèse ?

R : Les nouveaux médias et les élections après le printemps arabe.

Q : puis chambre universitaire à Cergy car votre directeur de thèse était installé à Paris.

R : c'est ça.

Q : de quoi vous viviez ?

R : traducteur français, arabe et suédois à côté des études.

Q : votre travail de thèse n'a pas abouti ?

R : non.

Q : quelle est votre situation aujourd'hui par rapport à votre plaie par balle ?

R : je suis rétabli.

Concernant sa détention :

Q : *Comment cela se passe ?*

R : à l'isolement depuis le début. C'est une situation difficile.

Rapport du centre pénitentiaire à Nantes. Il est indiqué que vous êtes placés à l'isolement. Prières 5 fois par jour. Le jeûne une fois par trimestre. Porte des boules quies, volonté de se couper du monde. Pas de problème de gestion.

« Je me concentre à la lecture et à l'écriture ».

Q : *pourquoi des boules quies et un casque ?*

R : pour me concentrer.

Q : *Dans un rapport c'est écrit que vous aviez une hygiène déplorable.*

R : C'était une période.

Q : *vous ne communiquez avec les surveillants que par écrit. Pourquoi ?*

R : il y a un règlement à suivre.

Q : *Vous ne sortez jamais en promenade.*

R : je préfère me concentrer à la lecture.

Q : *Le président continue la lecture d'un rapport : il refuse tout contact avec les professionnels. Il est renfermé sur lui-même. Il vit en fonction des heures de prières. Il a refusé son seul parler avec son frère depuis le début de sa détention.*

R : je n'ai pas de bon contact avec mon frère.

Q : *a refusé des entretiens avec le SPIP, les professionnels de santé. Ne communique que par écrit. Son comportement n'a pas évolué depuis son placement à l'isolement à Nantes. Comportement correct malgré des troubles apparents problématiques. Aucune procédure disciplinaire. Pas d'accès au travail ni aucune activité. Il occupe son temps à la lecture et à la télévision. A refusé la quasi-totalité des entretiens.*

Vous êtes arrivés à Nantes à votre demande. C'était pour vous rapprocher de votre frère.

R : je n'ai pas demandé de transfert.

Q : *vous avez énoncé des griefs et vous vous êtes dit victime d'injustices dans l'établissement. MR souhaite un transfert vers la région parisienne pour se rapprocher de sa famille et de ses avocats. Refus de l'évaluation pluridisciplinaire et refus des entretiens de binômes. Pourquoi ?*

R : « j'attendais mon procès ».

Q : *vous avez été transféré au QER (Quartier d'évaluation de l'évaluation). Vous avez refusé l'évaluation pluridisciplinaire en 2018. Pourquoi avoir refusé des entretiens dans le cadre de cette évaluation ?*

R : « je n'étais pas prêt à faire cette évaluation. Je ne comprenais pas vraiment l'objectif de cette évaluation. *Pour moi il s'agit d'un engagement politique pas d'une radicalisation.* Les accusations et les qualifications ne conviennent pas. *Le terme radicalisation est une qualification faite par un domaine sécuritaire pas judiciaire. Je demande une qualification judiciaire des faits. Il ne faut pas emprunter une qualification hors de la justice ».*

« Je suis plus sur un désengagement que sur un acte de déradicalisation. Je ne comprenais pas l'utilité de cette évaluation pluridisciplinaire ».

Lecture de quelques éléments contenus dans le rapport par le président : refus des entretiens avec les différents professionnels. Pas de parloirs. Mr IKKEN est calme et respectueux. Il ne parle pas. Ne communique pas avec les professionnels de surveillance. Mr IKKEN a toujours refusé toutes les activités. A accepté quelques entretiens mais finalement les a refusés. Rythme de ses journées par la lecture, les prières, mange très peu.

Vous avez continué à vous isoler. Vous vous coupez du monde.

En octobre et en novembre 2018 : vous étiez content de sortir de l'isolement, dynamique positive puis vous vous êtes de nouveau renfermés sur vous-même. Pourquoi avoir changé d'avis ?

R : je n'ai pas adhéré à cette évaluation.

Dit ne pas être radicalisé.

Q : *Vous refusez des entretiens médicaux avec des femmes.*

R : oui c'est interdit par la religion musulmane.

Q : Conclusion de ces éléments : vous avez accepté les entretiens au début puis a refusé. Vous remettez en cause la déontologie des professionnels et la question du secret professionnel et de la confidentialité des échanges. Vous êtes isolé.

Questions des Avocats de parties civiles :

Q : *vous refusez toujours d'être ausculté par des femmes ?*

R : oui.

Q : *on a interrogé la mère de votre ex femme. Elle s'interroge et envisage vous vous soyez servi de sa fille pour avoir des papiers.*

R : Je réfute.

Q : *je reviens sur le QER. Vous avez refusé d'échanger avec des professionnels qui ne sont pas du monde judiciaire selon vous. Mais ce sont des professionnels qui travaillent pour le ministère de la justice pour aider les magistrats à vous connaître et vous comprendre.*

R : je reviendrai là-dessus quand on parlera des chefs d'accusation.

Questions de l'avocat général :

Q : *vous avez parlé de la Suède et de la France comme une nouvelle chance. Vous avez conscience que l'Europe vous a donné une chance ?*

R : j'ai eu l'occasion de travailler avec des gens avec qui je suis en très bon terme. Je sais que j'ai leur soutien et leur compréhension. Parmi ces chercheurs, ces journalistes, beaucoup de personnes sont contre l'intervention de la France et de la coalition, même s'ils condamnent l'acte de violence.

Q : *concernant la rédaction de votre thèse, vous avez cessé de rédiger en janvier 2017. Vous vous projetez toujours dans cette thèse ?*

R : j'avais pris un peu de recul par rapport à ma thèse eu égard à la situation très difficile de mes frères et sœurs en Irak et en Syrie. Des milliers de personnes étaient ciblés par ces bombardements. J'étais dans une situation psychologique très concerné. Je suis journaliste mais aussi musulman. La foi et la conscience musulmanes m'imposent de réagir face à ce qu'il se passe en Syrie et en Irak ».

IV. Expert psychiatre n°1 :

Rapport rendu le 10 octobre 2017.

Bonne santé physique. Pas d'antécédents médicaux importants.

Pas d'usage de stupéfiants.

Blessé à la hanche gauche le 6 juin 2017.

Calme, discours cohérent, pensée logique, pas de désorganisation du fonctionnement mental. Pas de processus psychotique. Pas de détérioration psychologique. Capacité à fixer son attention. Pas de troubles de l'humeur. Sujet qui ne présentait pas de maladie mentale.

Concernant les faits, il était important de savoir comment il présentait les faits. Il expliquait qu'il souhaitait attirer l'attention de l'opinion publique des conditions de vie de la population en Irak et en Syrie. Les musulmans doivent vivre dans un Etat musulman. Réflexion et Choix idéologique selon l'expert. Pas de contact direct avec l'organisation de l'EI.

Conclusions de l'examen psychiatrique : aucune anomalie mentale ou psychique. L'infraction qui lui est reprochée n'est pas en relation avec des anomalies psychiatriques. Les manifestations de dangerosité qu'il est susceptible de présenter ne sont pas en rapport avec une maladie mentale. Il est accessible à une sanction pénale.

Questions des Avocats des parties civiles :

Q : vous avez parlé de manifestation de la dangerosité pas en lien avec une maladie mentale. Pouvez-vous développer ?

R : la notion de dangerosité est très complexe. Pas de maladie mentale ni de troubles de la personnalité, il n'y a pas de dangerosité d'ordre psychiatrique. Je pense que la manière d'évaluer la dangerosité d'un individu se fait de manière disciplinaire. Le psychiatre évalue la dangerosité psychiatrique.

Questions de l'Avocat général :

Q : pas de désir de mort. Est-ce que l'on peut exclure qu'il ait voulu mourir le 6 juin ou peut-on envisager une mort en martyr ?

R : pas d'intention délirante de ne plus vivre. Après dans le cadre de la réflexion de l'intéressé et d'aller jusqu'à l'extrême, cela fait partie de ses choix personnels mais je n'ai pas d'éléments psychiatriques.

V. Expert psychiatre n°2 :

Monsieur Farid IKKEN est examiné dans le parloir avocat du pôle antiterroriste du TGI de Paris. Il pensait rencontrer son avocat et pas un expert. L'experte a dû justifier de sa mission.

Pas d'expressions délirantes. Il est dans un geste auquel il aurait voulu donner un sens. Forme de rigidité de conviction qui est la sienne. Il aurait voulu qu'il soit entendu par autrui d'une autre manière qui l'a emmené à être arrêté.

Pathologie du narcissisme ? selon l'experte pas de narcissisme pathologique.

Il reste dans une intellectualisation.

Conclusions : pas de pathologie psychiatrique dans la période de l'enfance et de l'adolescence, Rigidité mentale. Pas de pathologie mentale. Pas de dangerosité psychiatrique. L'acte n'est pas en lien avec une pathologie psychiatrique qui serait venue abolir ou altérer son discernement ni abolir ou entraver le contrôle de ses actes.

Questions du président :

Q : vous avez parlé d'une forme de suspicion intellectuelle. Pouvez-vous développer ?

R : ce n'est pas inhabituel. Il y a au départ une surprise du fait du lieu où je le reçois. Il pensait voir les juges d'instruction ou son avocat. C'est une première suspicion. Il y avait déjà eu une première expertise psychiatrique.

Q : vous parlez de violence symbolique. Quels sont les symboles ?

R : ca reste flou : il y a le geste, la cible et le lieu. Il n'y a pas quelque chose de construit dans ses réponses. Je n'ai pas d'autres éléments pour aller au-delà.

Q : concernant le moment des faits, il se sentait perturbé et fébrile. A-t-il développé ?

R : non j'ai utilisé ces mots selon ce qu'il me disait. J'ai essayé de voir s'il avait pu avoir une bouffée délirante, mais cela a été exclu.

Q : vous avez mis en avance son intelligence mais aussi sa rigidité intellectuelle, il s'enferme dans son raisonnement, n'a pas pu trouver d'autres manifestations de communication que la violence ?

R : oui c'est cela.

Q : vous dénoncez une contradiction car il dénonce la violence de certains Etats mais utilise la violence.

R : oui c'est ce que j'appelle la rigidité intellectuelle.

Questions des Avocats des parties civiles :

Q : vous avez insisté sur la rigidité mentale. Quelles conséquences en tirer en termes de dangerosité criminologique ?

R : Il y aurait d'autres aspects nécessaires pour répondre à votre question. Dangerosité est complexe et nécessite d'autres éléments. Tout le développement socio-culturel de l'enfant et de l'adolescence est important. Conduites éducatives et environnementales à prendre en compte aussi. Je ne peux pas me lancer dans quelque chose qui serait de l'ordre du personnel.

Q : Si on résume, pas de pathologie psychiatrique, pas d'expression délirante et un geste auquel il donne un sens politico-idéologique ?

R : oui c'est cela.

Questions de l'Avocat général :

Q : sur la question de la fierté, pas de pathologie du narcissisme. Il semble avoir une haute image de lui. La fierté peut-elle être un élément du passage à l'acte ? c'est un perpétuel étudiant.

R : je ne sais pas si c'est une succession d'échecs qu'il a vécu. Il n'en a pas parlé en ce sens. Il ne se présente pas en étant en échec.

VI. Lecture de l'expertise psychologique (psychologue décédé).

Se revendique de l'EI : califat, charia, Etat islamique. Paroles de Mr IKKEN devant le psychologue. *« Je n'avais pas l'intention de le tuer le policier, il n'est pas mort, je l'ai agressé avec un marteau à Notre Dame de Paris, j'étais seul... »*

C'est une initiative personnelle, il n'y a pas d'association de malfaiteurs dans les faits, c'est à cause de ce que fait l'armée Française en Syrie et en Irak... ».

Examen psychologique : capacités intellectuelles normales, pas d'altération, pas de désorientation.

Sur la structure de la personnalité : pas de carence.

Dimension d'immaturation affective et de rigidité à la fois, registre obsessionnel et compulsif à travers sa thématique exclusive et absolue sur l'EI. Surinvestissement idéalisé de l'EI.

Voulait attirer l'attention de l'opinion publique. Dit regretter d'avoir dû utiliser la violence pour attirer l'attention.

Pour le moment, la réadaptation s'inscrit dans une dynamique compulsive et obsessionnelle à l'idéologie de l'Etat Islamique.

VII. Témoin. A.A

Ami de Farid IKKEN.

Prête serment.

Déclarations spontanées : même village d'Algérie. Ont fréquenté les mêmes écoles. Ami d'enfance. Etaient en Suède aussi.

Questions du président :

Q : qu'est-ce qui vous vient à l'esprit par rapport à Farid IKKEN ?

R : quelqu'un de gentil, d'intelligent, de studieux. Quelqu'un d'aimable, tout le monde le respecte. Par exemple, lorsqu'il est revenu de Suède, et qu'il revient en Ile de France, je l'ai hébergé pendant 1 mois. Il ne me parlait qu'en bien de la France, ne parlait pas de politique. Tous ses amis étaient étonnés de son acte.

Q : vous êtes parti en Suède ?

R : oui, et on s'est retrouvés là-bas. Je suis parti en Suède parce que je connaissais une personne là bas. Je n'avais pas l'intention d'y rester, mais quand j'y suis allé j'ai décidé de rester. J'ai travaillé dans un restaurant.

Farid IKKEN et lui se sont retrouvés là bas. Farid IKKEN a continué ses études en Suède, études de journalisme. Ils se voyaient souvent. Quelqu'un de très aimable là-bas. Ce n'était pas quelqu'un de radicalisé, il aimait sortir.

A rencontré une ou deux fois sa femme.

Se sont vus dans une association berbère.

Q : c'était quelqu'un d'ouvert, pas campé sur la religion ?

R : pas du tout.

Q : vous dites dans votre audition que la Suède l'a peut-être un peu changé. Vous dites que les conditions climatiques sont difficiles et il a eu une déception amoureuse.

R : oui c'est ça. Il était un peu isolé après.

Q : vous dites que c'était son rêve de fonder un foyer.

R : oui comme beaucoup de nos amis là bas.

Q : c'était la première femme qu'il fréquentait ?

R : il a peut être connu d'autres femmes je ne sais pas. Il était très intégré en Suède.

Q : vous dites que Farid est le premier à me conseiller dans mes relations amoureuses.

R : oui c'est vrai il m'a conseillé. Lui aussi il voulait s'installer et se marier.

Q : vous dites qu'il a même demandé à ses sœurs de lui trouver une femme.

R : j'ai connu un échec, il était là pour me conseiller. Il ne désespérait pas. C'est une personne joviale et qui fréquentait des amis. Il n'était pas désespéré.

Q : A son retour d'Algérie, vous l'avez retrouvé ?

R : oui c'était toujours la même personne. Il s'est inscrit en doctorat, il voulait progresser dans son domaine. Il a connu des épisodes difficiles.

Q : vous avez dit qu'il avait eu des difficultés financières lors de son arrivée en France et cela l'a un peu déprimé.

R : oui son journal n'a pas fonctionné en Algérie.

Q : vous avez dit que ce n'était pas quelqu'un d'épanoui.

R : ce n'était pas mes mots, cela a été mal retranscrit. C'est quelqu'un de jovial et d'aimable. Le statut d'étudiant n'est pas simple. A cet âge le statut d'étudiant algérien c'est compliqué.

Q : vous avez dit qu'il est plutôt optimiste, pas suicidaire mais pas épanoui.

R : ce n'est pas quelqu'un de fataliste. J'étais abasourdi quand j'ai entendu ce qu'il a fait. Peut être une dépression dont il ne m'a pas parlé. Il me disait que la condition en Suède était plus difficile qu'en France. En France, par exemple il y a une aide médicale pour les étrangers.

Q : vous avez dit qu'il ne montre rien qu'il est combatif.

R : je suis quelqu'un qui ne pose pas trop de questions. Ce n'est pas quelqu'un qui se livre beaucoup.

Q : vous l'avez vu 1 mois avant les faits ?

R : oui c'est vrai qu'on ne se voyait pas assez. J'avais 2 boulots et lui avec ses études. On a du se voir à Châtelet, on a déjeuné ensemble, nous n'avons pas parlé de politique.

Q : Farid IKKEN nous dit qu'il était très préoccupé de la situation en Syrie et en Irak. Il ne vous en a pas parlé ?

R : pas de souvenirs de ça. On parlait de l'Algérie souvent. Je ne suis pas quelqu'un qui parle de politique donc on n'en parlait pas ensemble.

Q : est-ce qu'il y a des choses qui vous avaient alertés avant les faits ?

R : non rien du tout c'est pour ça que je suis très étonné.

Q : vous avez dit qu'il était musulman, pratiquant plutôt modéré. Avant il ne pratiquait pas, il buvait de l'alcool. Après l'Algérie, il a commencé à prier plus et à ne plus boire de l'alcool.

R : il fait sa prière après son retour d'Algérie. Rien de plus.

Q : il a vécu pendant 1 mois chez vous ?

R : oui quand il est revenu en Ile de France après la Lorraine.

Q : il vous a dit qu'il souhaitait partir, qu'il avait envisagé de partir pour de l'humanitaire ?

R : aucunement. Il voulait rester ici continuer ses études.

Q : est-ce qu'il vous a parlé de la France, des institutions, des policiers, des militaires ?

R : éloge de la France par rapport au système en Suède notamment le système de santé. Il a aussi parlé du système universitaire et éducatif.

Q : il nous a expliqué qu'il était parti en Suède car pays neutre, non colonial.

R : il ne m'en avait pas parlé du côté colonial de la France.

Q : vous pensez qu'il est attaché à la France ?

R : il avait un projet universitaire. Après attaché je ne peux pas exactement le dire.

Q : est-ce que vous avez une explication de son passage à l'acte violent ?

R : je n'arrive pas à saisir. Je ne le voyais pas faire du mal à quelqu'un. J'étais très étonné. Ce geste ne correspond pas à son éducation et à sa religion. Cela peut être un pétage de plomb dû à son isolement social. A Ivry, il y a une mosquée qu'il n'a jamais fréquenté. Pour son geste, je ne pouvais pas imaginer cela. Ce n'est pas quelqu'un d'agressif. C'est quelqu'un de respectable, je ne comprends pas. Il avait l'intention de terminer sa thèse de doctorat et de travailler. Il n'a jamais regardé de vidéos selon moi.

Questions des avocats parties civiles :

Q : Vous hébergez IKKEN 1 mois en 2015 ? Puis vous vous revoyez en mai 2017. Entre les deux vous vous voyez souvent ?

R : non difficile de se voir régulièrement.

Q : vous ne percevez pas de changement ? Après le 13 novembre 2015 ? Attentat de Nice en 2016 ? Assassinat de Xavier Jugelé en avril 2017

R : on n'en a jamais parlé.

Observations : vous êtes sûrement les seuls à ne pas parler de ces attentats à ce moment-là de notre histoire contemporaine. J'ai du mal à comprendre en tant qu'ami proche vous ne percevez pas de changement alors qu'il y a une actualité qui peut provoquer ces sujets-là ? il avait des fichiers de propagande chez lui.

R : il était journaliste, il a peut-être suivi cette actualité en tant que journaliste.

Questions de l'Avocat général :

Q : A partir du moment où vous dites que Mr IKKEN n'a rien montré de ces changements alors qu'il avait de nombreuses documentations, il revendique son acte au nom de l'EI. Vous dites que vous n'avez jamais rien entendu. Vous dites que c'est un véritable dissimulateur.

R : moi je n'ai jamais rien vu sur ce sujet-là, il n'a jamais dit qu'il partageait l'idéologie de Daesh

VIII. Témoin : fonctionnaire de police.

Déclarations spontanées : en juin 2017, chef de groupe à la section antiterroriste de Paris. Travaille actuellement sur une autre unité.

Je vais parler des faits et tout ce qui touche aux éléments retrouvés en perquisition.

Le 6 juin 2017 vers 16h45, le parquet saisit la section antiterroriste et la DGSI. Tentative d'homicide contre des fonctionnaires. Un individu qui s'en prend à des fonctionnaires de police au nom de la Syrie. On parle d'une attaque au couteau et on fait état de riposte de tirs. Je ne sais pas dans quel état est l'individu ni le policier touché. C'est dans ce contexte que l'on se déplace. C'est un peu le chaos sur l'île de la Cité. Les axes routiers et transports en commun sont bouclés. Les touristes sont confinés dans les restaurants ou dans la cathédrale. C'est le chaos aussi car il grêle, cela ajoute au côté dramatique de la journée. Il n'y a plus personne sur la scène de crime quand j'arrive. On apprendra un peu plus tard dans la procédure qu'il a pris une balle dans la hanche. Le fonctionnaire blessé a aussi été transporté à la Salpêtrière. Concernant les deux autres policiers, ils ont été isolés parce qu'ils sont choqués et on apprend que le ministre de l'Intérieur souhaite se déplacer pour les saluer. Une identité apparaît très rapidement, on a une carte de résident : Farid IKKEN. On peut penser à ce moment-là que cette identité est fautive et falsifiée. On apprend que cet individu est inconnu des services de police et services spécialisés. On mandate la BRI pour une perquisition au domicile de Farid IKKEN.

3 jeunes gardiens de la paix sont présents. Rappel des faits et des récits des fonctionnaires. Les fonctionnaires parlaient de rage et de détermination. Deux font usage de leurs armes. Deux douilles de 9mm sont retrouvées sur la scène. On va vérifier le nombre de munitions qui restent dans les chargeurs.

Affaire relativement simple selon le fonctionnaire pour plusieurs raisons : mis en cause interpellé sur place, on n'a pas de doute sur son identité, pas fiché, inconnu des services spécialisés, on va retrouver les armes utilisées dans l'attaque, l'enquête va permettre d'identifier l'ADN du mis en cause sur les armes. Eléments de faits concordants. On a des aveux très rapidement, dès la fin de la première audition. Les débats porteront davantage sur l'intention d'homicide. Il est placé en GAV le lendemain de l'attaque. Enquête qui avance avec la perquisition et les éléments sur la scène de crime. Idéologie djihadiste radicale. On a la conviction et les preuves que ce geste est motivé par des considérations idéologiques djihadistes.

Deux considérations sur les vidéos surveillance : la première c'est que l'attaque est filmée. Caméra numérique de bonne qualité. Violence du geste que l'on voit sur cette vidéo. On voit IKKEN s'approcher de la patrouille, il va prendre son élan et va asséner un coup sur M.D. IKKEN a les deux pieds qui décollent du sol pendant le geste, ce qui montre la violence du geste. Elle est incompatible avec les auditions qui s'ensuivent car il prétend avoir frappé mollement. Il conteste l'intention d'homicide. Cette vidéo est importante en ce qu'elle montre la violence du geste. Vision plus concrète du geste.

2^{ème} point : il y a deux questions au moment où l'on est saisi : certitude de l'identité de l'auteur et est-ce qu'il avait un complice physiquement ? Est-ce qu'il a pu être accompagné par quelqu'un ? Importance de l'exploitation de la vidéo. Cheminement de Cergy Pontoise jusque dans les différents quartiers parisiens. L'exploitation de ces vidéos : on ne le voit pas accompagné la journée du 6 juin 2017. Il va passer deux fois sur le parvis avant l'attaque.

Ce sont des faits qui sont graves puisque ce sont des faits de tentative d'assassinats en relation avec une entreprise terroriste et sur des personnes dépositaires de l'autorité publique.

Personne de son entourage n'a vu un processus de radicalisation. Personne ne l'accable dessus.

On a affaire à quelqu'un de particulièrement cultivé.

Dernier point : on n'identifie pas les correspondants Telegram du 6 juin 2017. La procédure ne répond pas à cette question.

La procédure ne permet pas de répondre au déclencheur du passage à l'acte et on a des aveux basés sur la matérialité des faits (oui coup de marteau, oui allégeance) mais il ne reconnaît pas l'idéologie djihadiste ni l'intention d'homicide. Il va se présenter comme un résistant et non comme un djihadiste.

On va retrouver des éléments qui prouvent l'adhésion de Farid IKKEN aux thèses radicales djihadistes. Grâce aux constatations et perquisitions, on va trouver des éléments numériques et aussi des documents manuscrits qui permettent d'éclairer les agissements du mis en cause. Vidéo d'allégeance.

Concernant la réflexion et à l'idéologie, cela renvoie à un certain nombre de documents manuscrits retrouvés en perquisition. On va trouver un document : « il faut tuer les juifs et les chrétiens car ils tuent les musulmans au cham ». Adhésion au califat, à l'Etat Islamique. Cela peut renvoyer à l'intention d'homicide de l'acte. Document qui incite au meurtre. 6 autres feuillets manuscrits particulièrement intéressants : ils contiennent les arguments de l'idéologie djihadiste, le discours Al Baghdadi en 2014 où il s'autoproclame calife, discours fondateur de l'EI, on va trouver des appels au djihad de l'EI, de s'en prendre à la France et aux E.U car ils soutiennent l'Israël, des parties où le rédacteur propose des solutions opérationnelles pour se débarrasser des juifs. Documents qui véhiculent cette haine d'Israël.

Partout où l'influence d'Israël progresse, il faut limiter l'emprise d'Israël pour favoriser l'expansion de l'Islam. Véritable stratégie. Ce qui est intéressant dans ces documents c'est qu'on va les retrouver dans des documents finalisés qui vont être utilisés : un manuel de combat, et revues « les soldats du califat en terre des francs ».

Autres supports retrouvés, des clés USB, des périodiques de l'EI, des vidéos qui vantent les terroristes du 13 novembre et du 22 mars, images anti colonialistes...Rancœur contre le passé colonialiste de la France, notamment en Algérie.

Tous les supports numériques permettent de stocker la matière première pour l'utiliser et produire des documents finalisés, soldats du califat en terre des francs. On retrouve des références aux berbères (IKKEN est kabyle).

Revue des soldats du califat en terre des francs reprend des thèmes : anticolonialisme, théorie du loup solitaire, la mort en martyr, haine des juifs.

Farid IKKEN est le rédacteur de ces revues.

Manuel de combat : document d'architecture universitaire. Un plan, des termes expliqués, qui démontre les connaissances historiques et géopolitiques de celui qui l'a rédigé. Manuel plus idéologique que les revues qui sont plus opérationnelles. Voilà ce que l'on retrouve en termes de documentation lors de la perquisition.

Dernière partie du propos : [Vidéo d'allégeance à l'EI](#) que l'on retrouve. Appareil photo numérique acheté quelques semaines plus tôt. Personne masquée, index levé au ciel, prête allégeance à l'EI. Vidéo faite dans son studio. Impression du drapeau de l'EI imprimé et collé.

A téléchargé Telegram. Quelques difficultés. Il y a eu des échanges entre IKKEN et un certain nombre d'interlocuteurs. Echanges avec la plateforme et conversations du 6 juin 2017 avec quelqu'un d'une plateforme participative au djihad. Dans ces échanges, IKKEN souhaite commettre une action. On voit ensuite apparaître un autre pseudonyme. Personne avec laquelle IKKEN va échanger. Numériquement parlant il y a eu des échanges. IKKEN explique qu'il va passer à l'acte, qu'il va envoyer un certain nombre de documents, attendre que les médias classiques relayent son acte pour qu'il puisse diffuser les éléments. IKKEN a envoyé les revues des soldats du califat en terre des francs, le manuel de combat et la vidéo d'allégeance. IKKEN précise qu'il va envoyer des documents que j'ai créés et que j'ai confectionnés pour les frères. A la fin des échanges avec son interlocuteur, il précise qu'il envisage de publier ces documents sur Youtube et sur un autre site (Alger Infos qui lui appartient). Ces documents sont diffusés vers 14H alors qu'il est dans un MacDo à Saint Michel.

Questions Avocat général :

Q : Sur la vidéo d'allégeance, Mr IKKEN dit qu'elle a été envoyée mais jamais reçue. Avons-nous des éléments ?

R : A aucun moment nous avons des éléments qui laissent penser que les documents envoyés ne sont pas reçus.

Q : A la fin de l'information, Mr IKKEN va expliquer qu'il n'a pas publié les documents vers 14h alors qu'il était au Macdo mais qu'il avait planifié l'envoi. Est-ce possible ?

R : je ne suis pas expert. Je n'ai pas le souvenir d'un logiciel permettant de différer.

IX. Témoin : policier en charge de l'enquête

Déclarations spontanées : Fonctionnaire à la Brigade criminelle de Paris.

Le 6 juin 2017, affectée à la SAT. Ont été informés que des fonctionnaires de police ont été attaqués. Récit des faits.

Audition à 7 reprises de Farid IKKEN lors de sa GAV.

Première audition sur le parcours personnel et professionnel de l'individu. Reprise des éléments de la personnalité.

Concernant ses convictions religieuses : dit qu'il est musulman sunnite. Il avait envie d'appliquer les principes de l'Islam. Il est pour l'instauration d'un califat. Il veut cette instauration dans les pays musulmans pour avoir le même système que l'Union Européenne. Il voit en l'EI quelque chose de positif pour les musulmans. Ce ne sont pas des terroristes mais des résistants. Il voulait comprendre pourquoi il y avait eu des attentats en Europe. Il nous explique qu'il a écrit une allégeance à l'EI et une vidéo en appelant les musulmans au Djihad. Il dit qu'il a appris des choses sur Al Baghdadi et le dépeint comme quelqu'un d'honnête et d'intègre. Il dit qu'il est contre les attaques des civils mais pas contre des policiers.

Sur les faits : il reconnaît le coup de marteau. Il a choisi sa victime au hasard. Ne voulait pas tuer. Il dit avoir choisi Paris car cela aurait plus d'impact vu qu'il voulait attirer l'attention de l'opinion publique. Pour un plus grand écho médiatique. Dit qu'il n'a pas choisi le Parvis de Notre Dame, or il y passe 2 fois avant son passage à l'acte.

Par rapport aux armes : un marteau et deux couteaux. Dans ces premières déclarations, il dit qu'il avait mis les armes dans sa sacoche et qu'une fois à Paris il a mis le petit couteau dans sa poche de manteau puis il revient sur ses déclarations. Les armes ont été achetées en mars 2017.

Sur la justification de son passage : dit qu'il a mis du temps à savoir s'il devait passer à l'acte ou pas mais avait du mal à enlever les images de ce qu'il se passait en Syrie. Il dit que quand cela touche un musulman, c'est un devoir du musulman de venir défendre ce musulman. Il faut venir en aide à ses frères musulmans. Il a répondu aux messages de l'EI de frapper la France. Il reconnaît les faits sans aucune difficulté. Ne reconnaît pas en revanche l'intention d'homicide ni le caractère terroriste.

Le témoin s'est déplacé en Suède et en Algérie. En Suède, a rencontré son ex femme et son ex belle-mère. Explique qu'elle a rencontré Farid IKKEN sur un site. Ne parlait jamais de religion, vivait à « l'occidental », quelqu'un d'introverti mais ouvert d'esprit, très doux. Était très étonnée de l'acte de son ex mari. Concernant la belle famille, ils sont unanimes pour dire que c'était quelqu'un de taiseux, de gentil.

Ami de Suède a vu un petit changement de religion (ne buvait plus d'alcool et faisait les 5 prières) mais n'a pas pensé à un processus de radicalisation.

Le témoin a été en Algérie pour rencontrer des membres de la famille : quelqu'un de très intelligent, de sage, de modèle à suivre avant les actes qu'il a commis. Farid aurait une personnalité forte. Problème d'héritage après la mort du père. A eu du mal à trouver une situation professionnelle stable en Algérie.

Anciens collègues à lui étaient très étonnés car Farid IKKEN serait anti-violence et pour la démocratie.

Questions de l'Avocat général :

Q : A-t-il eu des regrets ?

R : il a demandé des nouvelles des victimes. Je l'ai senti convaincu par son action car très sensible aux injustices. Ne supporte pas ce qu'il se passe en Syrie. Il n'a pas remis en cause son geste.

X. Lecture de la déposition du neveu de Farid IKKEN.

Avocat au Barreau d'Algérie.

Nous parlions de la décennie noire en Algérie avec les actes terroristes.

Il a été un exemple de réussite. Il m'a encouragé à venir étudier en France mais je n'ai pas obtenu de visa.

Revient sur le parcours universitaire et professionnel de son oncle.

C'est un solitaire.

Il m'a dit qu'il se sentait mieux en France qu'en Suède. Initialement il était athée, il avait une ouverture d'esprit puis ensuite il a commencé à faire le ramadan.

Farid a toujours été contre la violence.

J'ignore pourquoi il s'est réfugié dans la religion. Sa pratique de la religion s'est accrue il blâmait l'intervention de la France en Irak et en Syrie.

En 2007, il était encore athée selon moi. Puis en 2010, il a changé et nous ne parlions plus de religion. Je ne pense pas que quelqu'un ait pu l'influencer, je pense que c'est seul en regardant des choses sur Internet. Je ne l'ai jamais entendu défendre l'EI et Al Baghdadi. Il n'a jamais été violent. Je pense qu'il était dépressif et malheureux.

Lors d'une visite, Son oncle lui aurait dit qu'il n'avait rien prémédité. Il avait visionné des images en Syrie, ce qui l'a poussé à agir, il voulait attirer l'attention sur la situation en Syrie.

Journée n°2 : 13 octobre 2020

I. Partie civile n°1 : M.D

Déclarations spontanées : Ce jour du 6 juin 2017 on était en patrouille pédestre avec mes collègues sur le Parvis Notre Dame en Vigipirate. Vers 16h on fait la relève de nos autres collègues. On commence notre ronde en se dirigeant vers la préfecture. Beaucoup de monde sur le Parvis, il y a des enfants, des grands parents, des jeunes, des touristes. Rien ne laisse présager quoi de ce soit. Nous sommes alpagués par un touriste qui demande la direction de Montparnasse, on l'aiguille comme on peut. Nous reprenons notre direction. Cela se joue en une fraction de seconde, j'ai rentré ma tête dans les épaules. Je reçois un coup que je n'identifie pas, je prends un coup qui ne ressemble pas à un coup de poing, c'est violent, c'est froid, c'est lourd. Je suis déséquilibré, je ne résiste pas, je tombe. L'individu est déterminé, charge à l'arrière du crâne. Je n'ai que des sons quand je suis par terre, j'entends « c'est pour la syria, c'est pour la syria ». J'entends un coup de feu. Je vois l'individu avec un marteau au bout de sa main. Il a son poing qui est levé vers moi, il a son bras armé, s'il termine son coup c'est sur ma tête. J'ai le temps de tourner sur moi-même, j'évite le second coup, je tourne et je me relève et je fais ma sortie d'arme. L'individu tombe sur mes jambes mais il n'est pas neutralisé, je dirige l'arme et je tire pour me dégager et fuir cette attaque. Pour moi il allait se faire exploser, pour moi c'était terminer. Je tire la cartouche et j'arrive à m'extirper. Il est au sol, il dirige ses mains vers son abdomen. On ne savait pas s'il allait actionner une ceinture. Puis ensuite il lève les mains. Il y a beaucoup de sang, il n'est pas très actif. Je pensais qu'il était mort. Cette situation dure une vingtaine de secondes. On n'a même pas le temps de prendre notre arme à deux mains, il ne nous en laisse pas le temps, il ne nous laisse aucune chance. On devait tirer à ce moment-là. Mon collègue n'a pas eu d'autres choix. J'ai été transporté à l'hôpital. J'ai eu un coup derrière l'oreille gauche, un traumatisme crânien et une plaie qui ne nécessitait pas de points de suture. Je suis sorti rapidement. C'était un peu difficile de remettre l'uniforme. Mais on est reparti mais le risque était toujours là dans ma tête. Cela a un impact sur le travail, sur la famille. J'ai eu du mal à retourner au travail, je n'ai pas pu reprendre dans la région parisienne. Je ne sortais plus pendant plusieurs mois, il fallait un cadre sécurisé.

Questions du président :

Q : Vous êtes policier depuis combien de temps en 2017 ?

R : Est sorti en mars 2017 de l'école. J'étais affecté à des patrouilles de Vigipirate.

Q : vous étiez équipé comment ?

R : A ce poste, nous sommes toujours 3. Toujours un titulaire. On se répartit les rôles, un est porteur de radio, un est équipé du gilet lourd et du pistolet mitrailleur permettant une riposte appropriée. Nous étions équipés d'un gilet par balle et de notre arme de service.

Q : comment se passent ces patrouilles en général ?

R : le but principal est vigipirate pour prévenir les attaques, on est au contact du public, prévenir les risques d'agression et de vol. Toujours pour habitude de faire un tour sur le parvis de Notre Dame pour

vérifier qu'il n'y a pas de colis suspect. On est en constant mouvement pour avoir une vue globale. Lieu très dense en termes de population. On donne aussi des renseignements aux touristes. On venait juste d'aiguiller un touriste lorsque ma collègue a crié attention.

Q : vous avez dit que si vous n'aviez pas rentré votre tête vous auriez pris le coup en plein milieu du crâne.

R : oui.

Q : vous avez indiqué avoir craint qu'il ait une ceinture d'explosif ?

R : oui il faisait souvent des gestes des mains vers son abdomen. Il avait le réflex de ramener ses mains sur son abdomen.

Q : vous avez été entendu par le juge sur vos préjudices. Vous avez repris votre service le 1^{er} novembre. Vous avez demandé une mutation.

R : mon plan de carrière a été modifié par cette attaque.

Q : vous avez été suivi par un psychiatre. Est-ce toujours le cas ?

R : j'ai arrêté en janvier 2020. Ce n'était pas en continu. C'était à ma demande. Je sollicitais le psychologue de la police.

Q : qu'est-ce que vous attendez de ce procès ?

R : à la base j'attendais des réponses de la part de Mr IKKEN. Maintenant je comprends que ça va être difficile d'avoir des réponses de sa part. J'ai moi aussi des convictions religieuses. *Je ne sais pas quel était son but, je veux des réponses sincères* ».

Questions de l'Avocat général :

Q : Mr IKKEN dit qu'il ne voulait pas vous tuer.

R : je n'ai aucun doute qu'il voulait me tuer. Si mes collègues n'avaient pas été là, je pense que j'aurais été blessé plus gravement ou même tué.

II. Partie civile n°2 : Mme C.V.

Gardien de la paix.

Déclarations spontanées : 6 juin 2017, on a pris notre service à 14h30 pour une patrouille pédestre. Vers 16h nous devons être au Parvis de Notre Dame. J'ai pris en premier le gilet lourd et le pistolet mitrailleur. Il y avait beaucoup de monde. Un touriste nous demande son chemin. En une fraction de seconde, je vois un homme bondir. Il avait le bras armé. La seule chose que j'ai pu dire c'est « attention M ». M.D prend le coup. M.D tombe au sol. Il fait une sorte de pirouette et arrive à éviter le deuxième coup. Pour moi J.G [troisième policier, également partie civile] tire, l'assaillant tombe au sol. J'avais le pistolet mitrailleur mais je ne m'en suis pas servi. J'ai sorti mon arme de poing de service. L'assaillant est au sol. Je range mon arme et je vais voir M.D. Quand je vois qu'il est conscient, je reprends ma position, je reprends mon arme, je vois ses bras qui descendent. Injonction pour qu'il lève ses mains.

Il parle dans une langue étrangère. M.D tire. On recule car on a peur qu'il se fasse exploser. Puis au deuxième coup de feu, il lève les bras. Les renforts arrivent.

Questions du président :

Q : *Vous aviez deux ans de police ?*

R : oui.

Q : *vous avez vu arriver un individu, vous avez compris que c'était quelqu'un qui venait vous agresser ?*

R : Oui.

Q : *vous avez entendu quelque chose ?*

R : oui « c'est pour la Syria c'est pour la Syria ». Je vois un individu surgir les bras en l'air.

Q : *vous le voyez armer de nouveau ?*

R : oui c'est à ce moment-là que J.G tire. Il tombe et il porte ses mains à son abdomen, ce qui justifie le tir de M.D.

Il descendait tout le temps ses mains, on ne savait pas s'il voulait activer une ceinture.

Q : *quel est votre avis sur les intentions de l'individu ?*

R : *quand on tape avec une telle détermination et une arme létale, tout est dit, il ne voulait pas juste blesser.*

Q : *qu'avez-vous ressenti ?*

R : sur le coup on se dit ça y est on est attaqués. Sur le moment, très choquée. On nous désarme, puis on va passer nos auditions. Quand tout est fini, on doit rendre compte à la hiérarchie.

3 semaines d'arrêt obligatoires. J'ai voulu reprendre rapidement pour ne pas avoir cette peur qui perdure. J'ai demandé à retourner au Parvis pour effacer ma peur et faire face. Au moindre bruit, je sursautais. J'avais besoin d'y retourner. Je ressens toujours cette crainte, cette hypervigilance je l'aurai toujours.

Quand on est appelés pour des coups de feu dans une pizzeria, je me demande si ça recommence.

N'a pas eu de suivi psychologique.

Je préférerais parler à des collègues plus à même de comprendre.

Les cauchemars se sont estompés mais c'est par phases.

Q : *qu'attendez-vous du procès ?*

R : *J'attends des réponses. Pourquoi nous. Pourquoi à ce moment-là. Pourquoi ce geste et pourquoi nier l'intention de tuer.*

Questions avocat Parties civiles :

Q : *recevez-vous une formation particulière à l'époque ?*

R : Non pas du tout.

Q : vous êtes au moment des faits porteur du gilet lourd et le pistolet mitrailleur. Quelle est votre capacité de mouvement ?

R : capacité restreinte.

Questions de l'Avocat général :

Q : vous êtes la seule à voir vu le coup. IKKEN dit qu'il a tapé mollement.

R : mollement pas du tout parce que je pense qu'un individu qui surgit de la foule avec un geste déterminé en prenant de l'élan pour moi il est prêt à tuer.

Q : Farid IKKEN justifie son acte pour informer la population française. Est-ce qu'il avait une attitude informative ?

R : non du tout. C'est un terroriste qui a attaqué des policiers.

III. Partie civile n° 3 : M. G.

Déclarations spontanées : j'étais en faction sur le parvis de Notre Dame. Ma collègue crie « attention », dans le même temps Mr IKKEN surgit de la foule tel un handballeur pour asséner un coup à mon collègue pour lui donner la mort. M.D tombe au sol, je sors mon arme de service et je tire une fois. L'individu est blessé. M.D essaie aussi de tirer. Mr IKKEN tombe au sol.

Questions du président :

Q : pourquoi vous parlez de rage et de détermination ?

R : il avait la rage et de la vengeance.

Q : vous dites que s'il avait pu il vous aurait attaqué tous les trois. Vous vous êtes senti en danger ?

R : oui bien sûr. Il aurait pu nous égorger avec les couteaux de cuisine.

Q : concernant l'intention de l'auteur, avait-il une intention d'homicide ?

R : il y avait l'intention de donner la mort c'est catégorique.

Q : vous avez repris votre métier ?

R : oui mais je n'arrivais pas à retourner sur le Parvis et à Paris il y a beaucoup de monde, beaucoup de colis suspects. J'ai été appelé pour un colis piégé sur le Parvis j'ai été tétanisé. J'ai demandé ma mutation à la Réunion (en janvier 2018).

Le retentissement psychologique est toujours très présent aujourd'hui.

Q : comment ca se passe dans l'exercice de vos fonctions ?

R : au début cela n'a pas été facile notamment sur le plan familial, je me suis séparé de mon ex-compagne. Sur le plan professionnel, ça rappelle des souvenirs, j'avais perdu confiance en moi.

Hypervigilance. Je deviens susceptible dès qu'il y a un peu de foule. Je ne travaille plus de la même façon depuis le 6 juin 2017. Chaque individu est potentiellement dangereux maintenant. Les faits de violence contre les policiers sont en multiplication. Cela a changé beaucoup de choses dans ma vie.

A déclenché la cellule psychologique. Est toujours en contact avec le psy pour faire un travail de reconstruction.

Questions Avocat Parties civiles :

Q : on a parlé de ce premier arrêt de travail de plus de 3 mois après les faits puis votre reprise puis votre mutation. Vous avez pris un poste de police secours. Y a-t-il eu un nouvel arrêt de travail ?

R : nouvel arrêt de travail en lien avec le procès qui devait avoir lieu en février parce que cela n'allait pas. Nouvel arrêt de près de 4 mois.

Q : vous voyez un psychiatre depuis peu ?

R : Oui avec le procès qui devait se tenir, cela a fait ressurgir beaucoup de choses, d'évènements traumatiques.

Q : cela impacte votre métier au quotidien ? Le psychiatre a préconisé quelque chose ?

R : oui un traitement avec des médicaments assez puissants pour l'anxiété, les troubles du sommeil et un suivi pour mon hypervigilance et mon hypersensibilité pour des faits qui peuvent se produire.

IV. Visionnage de la vidéo de l'attaque.

Paroles de Farid IKKEN : je tiens d'abord à dire que l'acte d'agression que j'ai fait est un acte de gravité extrême, je comprends la volonté des parties civiles d'avoir des réponses c'est pour ça que je vais accepter de répondre aux questions.

Ce que j'ai fait est un acte violent mais je récusé l'intention de tuer. Ce que j'ai fait n'était pas animé par l'intention de tuer. *Je ne suis pas un terroriste, je n'ai pas agi pour faire des morts mais pour mobiliser l'opinion publique contre les massacres et les bombardements par l'armée française et la coalition à Raqqa et à Mossoul en 2017.*

Le terrorisme c'est un mode opératoire. Je n'ai pas choisi le terrorisme, *je maintiens mes idéologies, la justice d'Allah. Ce que j'ai fait c'est en réponse à l'appel de l'EI pour sauver mes frères mais je n'ai pas utilisé des armes pour tuer mais pour mobiliser la population française.*

J'ai la conviction qu'en France il y a une culture du refus de la Guerre, je sais aussi qu'il y a une opinion publique opposée à la guerre en Syrie et en Irak, je sais qu'il y a une opinion publique partagée sur ces décisions politiques d'intervenir.

Vous avez choisi de diffuser la vidéo c'est votre droit. *Je n'ai pas eu l'occasion moi de diffuser des vidéos de massacres des enfants et des femmes en Syrie et en Irak par la coalition, ce sont des images insoutenables, des enfants calcinés.* On peut accepter une guerre entre des armées mais pas contre des civils.

Ces vidéos m'ont perturbé et m'ont mis dans un huis clos idéologique et psychologique.

A la fin c'était évident, *soit je dois partir en Syrie soit je commets un acte violent symbolique en France*, une action en direct.

Mon engagement contre la guerre est d'ordre intellectuel. La violence symbolique est dûe à l'extrême brutalité de ces bombardements.

Il faut savoir que l'intervention militaire de la France et de la coalition a mis en France les musulmans dans une situation difficile : soit vous êtes solidaires avec vos frères en Syrie et en Irak soit vous restez neutres.

Ma conscience musulmane m'impose d'être solidaire avec mes frères. Le passage à l'acte violent a été plus difficile.

Il y a une partie des musulmans en France qui vivent dans une détresse psychologique en raison de cette guerre en Syrie. Au début j'étais intellectuellement pour le départ en Syrie pour aider mes frères, faire de l'enseignement. C'est une tragédie insupportable pour les musulmans.

Si je ne suis pas parti c'est parce qu'il y a une judiciarisation quand on part.

Souhaite la dépénalisation des départs en Syrie.

La France n'est pas un pays musulman. Les lois sont de plus en plus rigoristes contre les musulmans. Menaces contre l'intégrité physique des musulmans et la communauté musulmane. Aujourd'hui les musulmans sont menacés, leurs familles par l'extrême droite criminelle. C'est une réalité.

Questions du président :

Q : *est-ce que vous pensez avoir servi la cause que vous souhaitez défendre ?*

R : oui je pense que j'ai servi la cause des musulmans opprimés. Je suis responsable de mon acte mais pas de l'interprétation de mon acte. *Cet acte a servi à l'opinion publique. C'est un acte de colère, une rébellion de conscience.* Il n'y avait rien de fomenté ou de projeté.

Suspension de l'Audience

I. Retour sur les faits reprochés à Farid IKKEN

Questions du Président :

Le Président (Q) : Le Président précise que nous ne jugeons pas Mr IKKEN pour le fait d'être musulman mais cherchons à connaître sa pratique religieuse.

8 mois avant les faits vous avez évoqué une pratique plus dure de la religion ? Qu'entendez-vous par cela ?

Le témoin (R) : Il n'y a qu'une seule façon de pratiquer. Prière, ramadan, observer les 5 piliers de l'Islam.

Q : Après votre séjour en Suède, quelque chose a-t-il fait évoluer votre pratique ?

R : Peut-être qu'il y a dans ma vie des personnes qui s'intéressent à ma vie spirituelle, il y a des événements dans la vie comme un divorce, la prison.

Q : Il y a un moment où vous avez changé dans votre pratique. Quelque chose vous a fait évoluer ?

R : C'est vrai que je m'intéressais plus à ma pratique religieuse. C'est une pratique tout à fait normale sans aucun excès, ça n'a pas influencé ma vie avec les autres. On vit dans une société aussi exigeante que la société française ou norvégienne il faut avoir une ouverture d'esprit pour vivre avec eux, travailler avec eux 7 heures par jour. J'ai toujours gardé cet esprit d'ouverture, cette tolérance.

Q : Vous allez à la Mosquée ?

R : Oui quand j'en ai l'opportunité.

Q : On vous a demandé s'il y avait un élément déclencheur et vous avez dit qu'il s'agissait d'une quête personnelle, spirituelle. Ce changement a-t-il rapport avec les événements survenus au Moyen Orient ?

R : Je ne pense pas qu'il y ait une relation directe.

Q : Vous avez dit que cela vous avait influencé sur un plan politique. Qu'est-ce que c'est pour vous chercher une identité politique ?

R : Inspirer l'établissement d'un système à un gouvernement. Pour moi c'est évident qu'un pays musulman soit gouverné par un système de gouvernance inspiré de la loi islamique.

Q : C'était très important pour vous ?

R : J'ai travaillé ces dix dernières années sur les mouvements sociaux, j'ai travaillé beaucoup sur le terrain dans le cadre de journaliste. J'ai rencontré beaucoup de personnes notamment le réseau diplomatique, des membres de la société civile, des commentateurs, des partis politiques, j'ai fait un travail de recherche sur l'islam politique au Moyen Orient. Il est indéniable que l'Islam politique ait une ascension fulgurante au Moyen Orient. Ces monarchies-là représentent un modèle à suivre. Ils disposent de très bonnes relations avec l'Europe et la France.

Q : Vous avez dit que vous ne pouviez pas pratiquer votre religion comme vous aimeriez le faire en France. Expliquez-nous.

R : Il y a un problème oui par rapport aux musulmans. On vit un écrasement. Oui je l'ai ressenti au niveau personnel. Les remarques, observations que j'ai pu faire, même dans la vie du quotidien en général, le musulman aujourd'hui en France vit une situation très difficile.

Q : Dans le cadre universitaire, les témoignages des personnes entendues disaient que les personnes vous connaissant dans le cadre de votre travail ne faisait pas été de quelque problème que ce soit, d'où ce situe cette sensation ?

R : Sur le problème législatif avec les lois contre les musulmans par exemple contre le voile intégral dans la sphère publique. Le musulman est accepté comme acteur professionnel mais il n'est pas accepté en tant que citoyen musulman. On ne peut pas vivre notre identité comme on devrait le faire. Il y a des musulmans qui sont complètement intégrés en France et qui ont accepté les lois de la république.

Q : Vous ne respectez pas les lois de la république ?

R : Pour moi les lois de la République sont de plus en plus astringentes et discriminantes. C'est pour ça que je suis arrivé à cet écrasement social.

Q : C'est pour ces considérations que vous vous tournez vers l'Etat Islamique ? Vous étiez favorable à l'instauration du califat ?

R : Un califat est un système politique à l'image de l'Union Européenne, qui regroupe un certain nombre de musulmans qui souhaitent s'organiser pour travailler ensemble, pour favoriser la paix et de meilleures relations. Il y a une exigence religieuse pour les musulmans.

Q : Vous avez dit que l'instauration du califat était un bon système qui avait fait ses preuves. Pour vous c'est le système de gouvernance que vous privilégiez ?

R : C'est un système politique, qui permet aux musulmans de s'organiser politiquement.

Q : Vous dites que vous ne supportez pas de vivre en France car vous ne pouvez pas exercer votre religion comme vous le voulez, pourquoi ne pas être parti en 2014-2015 ?

R : Intellectuellement j'étais sur le départ en Syrie pour travailler dans l'enseignement. Je ne suis pas parti car il y a une pénalisation.

Q : Vous avez dit que s'agissant de l'EI, qu'il était victime de désinformation de la part des médias occidentaux ? Sur quels plans ?

R : C'est le cas. La première victime de la guerre c'est la vérité. La guerre implique aussi une guerre d'information. J'ai des outils techniques pour analyser des images, des vidéos, ce qu'on appelle de la propagande. Je me suis rendu compte que c'étaient des images vraies, réelles, que ce n'était pas de la propagande de guerre. Grâce aux études que j'ai faites et les capacités d'analyse techniques.

Q : On vous a demandé sur vous aviez porté allégeance, on reparlera des conversations télégramme contestées, et la vidéo. Vous avez dit qu'au début quand vous êtes venu en France, vous n'aviez rien contre. Et vous dites que depuis l'été 2016 vous avez une rancœur contre le gouvernement français, non contre les français lambda qui n'ont pas d'information pour juger.

R : Je suis complètement contre de la décision du gouvernement français d'intervenir en Iraq et en Syrie. Une erreur psychologique de croire que les populations musulmanes peuvent s'aligner sur les démocraties occidentales.

Q : Un désaccord n'est pas la même chose qu'une rancœur. Est-ce qui vous a amené à l'acte pour lequel vous comparez ?

R : Quand j'ai découvert les images, photos, des bombardements pendant l'été 2017, j'étais complètement perturbé. L'atrocité de ces crimes. A mesure qu'ils s'intensifiaient, je basculais dans la pensée radicale, le djihad. Rien de justifiait de telles actions, de bombarder des villages. C'est de là que viens tous ces faits qui me sont reprochés aujourd'hui. Pour moi c'étaient des crimes abominables.

Q : C'est ça qui m'a fait basculer dans le djihad, c'est ce que vous avez dit, précisez à quoi cela correspond et comment ça se manifeste ?

R : Il faut que je rappelle une chose, les bombardements de Syrie a toujours constitué dans tous les conflits un tournant dans les opinions publiques.

Q : Ce qui nous intéresse c'est de savoir à quel moment ça vous a fait basculer ?

R : Le terme djihadiste en Arabe n'existe pas, c'est moudjahid, ça veut dire résistant ou combattant de la foi pour la liberté. Pour moi, c'est une invasion. Bien sûr que c'est difficile pour des français d'entendre ce genre d'explications. Il y a aujourd'hui une réalité occultée de ce qui se passe. L'affaire Lafarge nous dit beaucoup de choses sur la réalité de ce qu'il se passe. Le ministre des affaires étrangères français a reconnu qu'il y a plusieurs guerres en guerre de Syrie. Il faut prendre les choses avec complexité.

Q : *C'est vous qui avez utilisé le terme de djihadiste, vous avez répondu que vous considérez les membres de l'EI comme djihadistes ou résistants. Les militaires de la coalition, la France et la Russie étaient, elles, terroristes.*

R : Bien sûr, il y a un terrorisme d'Etat. J'ai vu cet enfant de 5 ans, les deux pieds mutilés par une bombe. Un homme de 70 ans qui a 16 membres de sa famille tués. Je n'ai pas la possibilité de faire montrer des vidéos, ce que je dis je raconte, je témoigne. Je veux témoigner.

Q : *Vous vous qualifieriez comment monsieur ? Un résistant ?*

R : Je me considère comme un résistant, comme un détenu politique. J'ai gagné cette réputation de journaliste djihadiste car je soutiens l'Etat Islamique. Les soldats dans l'EI incarnent pour nous les plus hauts exemples de sacrifices, d'intégrité, de valeurs morales.

Q : *Que pensez-vous des exactions commises par l'EI toutes ces années ? Vidéos que vous avez consultées ?*

R : C'est la guerre, il y a sûrement des erreurs qui ont été commises par certains membres. Je parle de l'organisation.

Q : *On va parler de votre avis, sur les attentats commis en France en Novembre 2015 ?*

R : J'étais perturbé. Je tiens d'abord à adresser mes pensées aux proches des victimes.

Q : *Vous avez dit au juge d'instruction sur les attentats, ' au début j'étais comme tout le monde, je ne comprenais pas, puis il y a la guerre en Irak et en Syrie, je m'interdis de porter un jugement sur les attentats comme les français s'interdisent d'avoir un jugement sur ce qu'il se passe en Syrie ou à Abou Ghraib en Irak'.*

R : Les attentats sont des actes de guerres, mais je ne peux pas les condamner car ce sont des actes de représailles car l'EI n'a pas les moyens de répondre aux attaques d'armées entières. C'est une guerre asymétrique, David contre Goliath, complètement injuste. C'était le seul moyen d'arrêter les bombardements de civils.

Q : *Que pensez-vous de l'assassinat du policier le 20 avril 2017 aux champs Elysées ?*

R : C'est des actes de représailles.

Q : *On pourrait se poser la question que le lien que vous pourriez avec car l'évènement un lieu un mois avant votre attaque. Pour vous votre action ce sont aussi des représailles ?*

R : Mon acte à moi, je l'ai fait en soutien à l'Etat Islamique, à son projet de restaurer la justice, c'est une initiative individuelle, je n'ai pas choisi des armes pour tuer et faire des morts. Ce n'est pas un acte de représailles, mais un acte de soutien. Comme si j'étais parti enseigner en Irak ou en Syrie.

Q : *Le juge d'instruction s'est demandé si cet assassinat du policier a pu influencer votre acte. On se demande s'il n'y a pas un rapport. Et vous répondez qu'il n'y en a pas, que ce sont plutôt les assassinats en Irak et en Syrie qui vous ont influencé.*

R : La violence politique est parfois nécessaire. Moi j'étais influencé par les groupes d'extrême gauche dans les années 80 qui soutenaient la Palestine. Nous avons le souvenir que tous les groupes d'extrême gauche n'utilisaient pas la violence dans l'objectif de faire des victimes. J'ai utilisé la violence symbolique. Cela a été utilisé dans le livre 'les armées de la nuit'. Tous les mouvements politiques s'intéressent aux médias qui ne s'intéressent qu'aux mouvements politiques qui durent ou qui utilisent la violence.

Q : Lors de la perquisition, les policiers ont découvert des fragments métalliques, avez-vous une explication de la présence de ces éléments informatiques dans la cuvette ?

R : Ce sont des anciens. Les comptes présentés hier par l'expert sur Télégramme ne sont pas les miens.

Q : On a découvert également 6 feuillets manuscrits en Français et en Arabe ?

R : Oui je les ai recopiés dans un objectif d'analyse.

Q : Ce sont des idées que vous avez trouvé sur internet, pourquoi les écrire ? Quel est le rapport avec votre thèse ?

R : Mon doctorat c'était les sciences de l'information. Il a une double fonction, je suis doctorant, je travaille sur une thèse depuis 3 ans et demi sur le printemps arabe. Les mouvements djihadistes en font partie. La deuxième chose, comme journaliste, je couvrais l'actualité djihadiste. J'avais l'intention de développer ces sites là en chaîne de télévision plus tard. Les nouveaux djihadistes sont une partie prenante.

Q : vous parlez de cibler les consulats et ambassades, les entreprises... S'attaquer à la France car allié d'Israël.

R : Tout ce matériel là que j'ai rassemblé, c'est un but d'analyse. J'ai recopié. Il y a des constats politiques, il y a des états musulmans failli, par exemple le système de gouvernance islamique est idéal pour les pays musulmans je le partage, je pense que ça fait partie de ma liberté d'avoir une opinion politique.

Q : Pourquoi avez-vous votre ordinateur portable sur vous alors que vous partez avec un marteau, des couteaux ?

R : Plusieurs livres aussi. J'ai toujours mon ordinateur avec moi, je suis doctorant. J'ai toujours été hésitant, partir en Syrie jusqu'au matin ne m'a pas quitté.

Q : Dans votre ordinateur, ont été découverts un certain nombre de documents : texte de 8 pages de l'EI sous le titre message au peuple français, deux images relatives à l'attentat du London Bridge...

R : Je n'ai pas le souvenir.

Q : En quoi ça vous intéresse de savoir s'il y a des policiers issus de la diversité ?

R : Je travaille sur toutes ces questions-là. Je consulte tous les sites. Soit dans le but de la recherche scientifique soit dans le but de mon travail de journaliste.

Q : 6 jours avant votre action vous avez téléchargé une vidéo d'allégeance des auteurs de l'attentat de Saint Etienne du Rouvray.

R : Je consulte régulièrement l'information.

Q : Le manuel des loups solitaires ?

R : Dans le cadre de mon travail de journaliste.

Q : *On s'est demandé si vous étiez un loup solitaire, on peut se poser la question.*

R : C'est une initiative individuelle.

Q : *Sur la clef USB on a retrouvé pas mal de choses.*

R : Tout le matériel qu'on a retrouvé chez moi est dédié à la recherche scientifique pour le travail de journaliste.

Q : *On retrouve 7 fichiers PDF regroupés dans un dossier, il s'agit de propagande en lien avec les actes de l'EI, la revue des soldats du Califat en terre des francs.*

R : Il y a des livres par exemple 'insurrection en France', il n'y a pas que des matériels sur le djihâd. Faut savoir que tous ceux qui sont partis ne sont pas dans la violence.

Q : *D'où elles viennent ? Le spécialiste a reconnu qu'elle était inconnue dans la documentation spécialisée. Qu'elles étaient de fabrication artisanale. On se demande, ne seriez-vous pas l'auteur de ces revues ?*

R : Ces revues-là, je les ai récupérées sur des sites éphémères où vous avez des revues et ébauches dans des fichiers ZIP. Ils ont inventé ce système de network.

Q : *Ces revues comportent la signature qui signifie « le traducteur berbère », les policiers notent que vous revendiquez vos origines berbères.*

R : Sur internet c'est riche de traduction. C'est une interprétation des experts, pas une preuve matérielle.

Q : *C'est une expression que vous avez utilisé dans votre vidéo d'allégeance.*

R : Ça ne me lie pas aux preuves à ces revues. Je ne conteste pas les avoir téléchargées, je n'ai jamais contribué à ces revues.

Q : *Et sur le manuel de combat en terre des francs ? Elaboré et moins artisanale. Est-ce de vous ?*

R : Il y a pas mal de journalistes qui peuvent. Quand il y a une asymétrie.

Q : *Vous aviez également une clef USB où il y avait 19 photos sur le conflit syrien. Vous consultiez ces documents pour vous informer. Les problèmes de radicalisation dans la police et l'armée, en quoi ça vous intéresse ?*

R : C'est de là que je tire le sujet de mes articles et reportages.

Q : *Ensuite des images de Mohammed Merah et de ses victimes militaires. Images effacées mais récupérées. Puis de Kalachnikov. En quoi ça vous intéresse ?*

R : Quand vous téléchargez les revus, les fichiers ZIP elles se retrouvent dans votre ordinateur.

Q : *On retrouve une image représentant une fabrication artisanale avec une batterie et un interrupteur. Une ébauche d'engin explosif ? Pourquoi ?*

R : Le matériel de revue ce sont des fichiers ZIP et quelque fois il y a des ébauches.

Q : *Sur une autre clef USB, Ben Laden, de décapitations collectives par l'EI...*

R : C'est la guerre.

Q : Tout est permis à la guerre ?

R : Non, certains ont pu faire des erreurs mais moi je soutiens l'organisation générale, le projet collectif. Al-Baghdadi est un homme très intègre, c'est un modèle, qui a défendu ses frères et sœurs.

Q : Avec le recul, c'est toujours un modèle ?

R : Oui bien sûr, c'est un martyr.

Q : Pourquoi y a-t-il des ébauches de la revue si vous avez la version finale ?

R : Comme je vous l'ai dit il y a des fichiers ZIP.

Q : Sur les faits proprement dits, vous avez reconnu l'agression et contestez la volonté homicide. Vous avez dit avoir fait cet acte pour répondre à l'appel de l'EI de frapper des ennemis en dehors de l'EI. L'appel du 22 septembre 2014, qui appelle à frapper des personnes en France, il n'a jamais été question de sensibiliser l'opinion mais plutôt à commettre des meurtres.

R : Je tiens quand même à le rappeler, l'EI a diffusé plusieurs appels aux musulmans du monde entier, il a appelé les infirmières, les musulmans persécutés, es Ouïgours, les Rohingyas. L'EI n'imposait pas le combat, ni la violence, ceux qui voulaient venir vivre, ils étaient acceptés.

J'ai évoqué l'affaire Lafarge, l'EI avait un contact avec tout le monde.

Q : On n'est pas là pour juger cela. Vous avez reconnu avoir pris cette décision en phase avec l'appel du 22 septembre 2014. 'C'est ce devoir qui m'a poussé à agir'. Vous avez expliqué être contre le fait de tuer des civils mais pas des militaires.

R : J'ai dit aussi que c'est une initiative individuelle que j'ai fait avec ma propre méthode, la médiatisation et la violence symbolique.

Q : Vous avez dit ne pas avoir été influencé à part par votre conscience ?

R : Ma conscience musulmane m'impose à être solidaire avec mes frères. Lorsque je gisais dans mon sang sur le parvis, ce sentiment de culpabilité a cédé à un sentiment de satisfaction du devoir accompli.

Q : Vous l'avez toujours aujourd'hui, après trois ans de détention ?

R : Je tiens à dire que la violence est toujours un échec. Mais j'ai un sentiment de devoir accompli, pas de la fierté.

Q : Vous avez décidé d'agir combien de temps avant le 6 juin ?

R : Les jours qui ont précédé, j'étais perturbé, en colère, les deux dernières nuits je n'avais pas dormi. J'avais un grand sentiment d'injustice, j'étais en colère, hésitant jusqu'à la dernière minute.

Q : Dans votre garde à vue, vous aviez parlé de l'attentat aux Champs Elysée, vous interrogeant par les actions menées par les autres. Dans la matinée du 6 juin vous vous êtes dit d'agir.

R : je n'avais pas l'intention de tuer. Je voulais faire une action.

Q : Pourquoi un policier ou un militaire ?

R : Par ce que les civils s'est interdit dans la religion musulmane.

Q : Il n'y a pas eu d'attentat contre des civils ?

R : C'est très très grave, mais ça peut être autorisé mais c'est très très très rare.

Q : Pas si rare que ça. Vous avez dit que vous les estimiez aptes à se défendre par rapport aux civils.

R : Oui c'est ça. Il y a aussi une chose, je suis musulman, et si je le revendique c'est que c'est une belle religion, de paix par excellence. Celui qui préserve la vie d'un être humain c'est comme s'il préserve la vie de toute l'humanité.

Q : Les policiers et militaires ne sont pas des innocents ?

R : C'est pour ça que j'avais pas l'envie de tuer. Est-ce que c'est votre religion qui vous autorise à tuer des civils en Syrie ?

Q : Vous aviez dit que vous les visiez car ils étaient aptes à se défendre, mais quand c'est par derrière, il n'est pas en mesure de se défendre.

R : Je tiens à dire que pour ça, je n'avais pas l'intention de le tuer. Il n'était pas seul, ils étaient trois. Quand je me suis engagé dans cet acte, j'avais conscience que je risquais de perdre ma vie ou être emprisonné mais j'ai accepté cette idée. Entre la liberté et mes frères en Iraq et en Syrie, j'ai choisi mes frères.

Q : Vous avez dit que de plus c'étaient des militaires en Syrie et en Iraq qui faisaient des dégâts. Dans le cas présent ce sont des policiers qui n'y sont pas allés. Vous êtes passé à trois reprises à Notre Dame, vous cherchiez quelque chose ?

R : C'était un quartier touristique, j'étais certain que la médiatisation allait.

Q : Vous êtes passé à 13h33, 14h28 et vers 16h15. C'est au deuxième passage que vous cherchiez les cibles ?

R : je ne me souviens pas.

Q : Il y avait des policiers à 13h30 et 14h30 ?

R : Ceux que j'ai vu son ceux impliqués dans cet acte.

Q : A quoi avez-vous pensé pendant ces trois heures ?

R : J'étais en réflexion, peut-être c'était mieux de partir en Syrie.

Q : Vous partez de chez vous avec un marteau et deux couteaux, achetés le 27 mars 2017. Dans quel but ?

R : C'était l'usage.

Q : Quand vous partez, vous avez l'intention d'agir puisque vous partez avec.

R : Oui.

Q : Vous vouliez revendiquer votre action, vous avez fait une vidéo d'allégeance.

R : Mais ce n'est pas la vidéo que je voulais envoyer. J'ai fait plusieurs vidéos. Si vous voulez partir en Syrie et en Iraq il faut faire allégeance.

[Diffusion de la vidéo d'allégeance]

Q : Une partie du texte que vous lisez est en langue arabe, et à la fin de votre discours, vous lancez un appel au Djihad.

R : Bien sûr qu'il apparait des propos violents qu'il faut mettre dans le contexte.

Q : Vous avez dit avoir fait plusieurs essais ?

R : J'ai fait une vidéo pour partir.

Q : Mais pour agir aussi monsieur. La vidéo de l'allégeance, ce n'est pas anodin, c'est souvent le signe d'un passage à l'acte imminent.

R : En ce qui me concerne, c'est un contexte de guerre.

Q : Ça sert à quoi la vidéo d'allégeance ?

R : Si vous voulez travailler sur le territoire de l'EI, il faut le faire.

Q : Mais vous aviez dit que vous vouliez passer à l'action.

R : Que vous soutenez l'action de l'Etat Islamique.

Q : Vous avez dit que vous vouliez envoyer votre vidéo sur télégramme pour qu'elle puisse être diffusée afin que l'EI puisse revendiquer l'action commise en son nom. Le compte télégramme était dans le but de communiquer cette vidéo ?

R : Oui.

Q : Vous avez demandé une assistance à télégramme car vous aviez des difficultés. Ensuite des discussions vous sont attribuées par des enquêteurs, que vous contestez, avec deux personnes distinctes annonçant votre action à venir.

R : Les conversations présentées ne sont pas les miennes.

Q : La conversation avec le support se termine à 9h43 et la conservation est entamée à 10h24. C'est une sacrée coïncidence. Sur ces conversations, un certain nombre de choses peuvent se rattacher à vous. Vous vérifiez tout d'abord qu'il ne s'agit pas d'une opération d'infiltration du gouvernement, vous écrivez en langue arabe que vous vous apprêtez à faire une opération.

R : Je conteste ces conversations qui m'ont été apportées.

Q : La conversation parle du souhait de transmettre une vidéo d'allégeance. Comment un tiers pourrait savoir que vous allez passer à l'action et avez fait une vidéo ?

R : Il y a toujours le même contexte, rhétorique et éléments de langages. Ces conversations ne sont pas les miennes.

Q : Votre interlocuteur vous conseille d'ouvrir une conversation privée et vous dicte la procédure à suivre. Pour poursuivre avec un second interlocuteur, vous envoyez un ensemble de vidéos et de revues que j'ai préparées pour les frères. Si c'est vous, dans cette conversation, vous dites en être l'auteur. Et vous dites d'attendre qu'on entende des informations sur vous à la télévision. Vous dites de ne pas publier la vidéo d'allégeance, que c'est pour l'EI si possible. Vous annoncez votre action future et envoyez la vidéo.

R : Je conteste, je n'en ai aucune idée. Je n'ai jamais réussi à envoyer aucune vidéo.

Q : Vous avez envoyé les mêmes revues, trois numéros, sur le blog dont vous étiez administrateur, deux heures après les avoir envoyées sur télégramme.

R : Je dois souligner, le site d'information Alger Info, est un site d'information général, je publie régulièrement avec une application sur Wordpress. N'importe quel expert sur Wordpress, il vous dira qu'il est possible de programmer une publication, qui ne s'étale pas seulement la journée mais dans le mois.

Q : Vous contestez l'intention d'homicide. Pourquoi avoir frappé le policier de dos ? Pas de face ?

R : C'était juste une agression, je sais que je n'allais pas faire beaucoup de mal.

Q : Les policiers ont tiré en riposte à une agression, en visant le bas du corps. Vous dites avoir frappé un petit peu dans le tas, pas délibérément la tête. Avec un marteau sans possibilité de réagir. Pour l'agression avec le marteau, vous dites avoir frappé mollement, ce n'est pas ce qu'on voit sur la vidéo, ni des parties civiles.

R : Tout ce que j'ai à dire c'est que je n'avais pas l'intention de tuer. C'est l'intention qui compte. Mon intention c'était de le blesser.

Q : Vous vous êtes relevé et avez tenté de porter un nouveau coup.

R : Non, je n'ai pas ce souvenir-là.

Q : Pourquoi aviez-vous des couteaux avec vous ?

R : Le marteau me semblait moins dangereux.

Q : Vous avez envisagé d'utiliser les couteaux ?

R : Je me suis dit peut être, puis trop dangereux.

Q : Pourquoi, si n'avez-vous pas choisi d'autres moyens d'expression, vu que vous êtes journaliste ?

R : On voit l'impact de la médiatisation. Il faut de la violence politique.

Q : Une association, une manifestation n'aurait pas été suffisamment médiatisé ?

R : Oui

Q : Concernant les articles, ceux qui soutiennent l'EI peuvent être poursuivis pour apologie, mais vous pouviez dire que vous souteniez la Syrie sans appartenir à l'EI. Avez-vous des regrets ?

R : je ne regrette pas le fait d'avoir accompli cet acte. Moi c'est l'intention qui compte. Je ne tiens pas à présenter d'excuse.

Q : Vous avez entendu les parties civiles exprimer leur désarroi, les conséquences psychologiques, ce ne sont pas des membres du gouvernement, ce sont de jeunes policiers qui font leur travail.

R : Non je n'avais pas l'intention de les tuer. C'est pour ça que je n'ai pas de regrets. Il n'y a pas d'équilibre de violence. Je tiens juste à dire qu'une partie de la France conteste aussi ces bombardements.

Questions de l'avocat de la partie civile

Avocat : Vous avez été aidé, accueilli en France, pourquoi n'être vous pas rentré en Algérie, allé en Arabie Saoudite ?

Le témoin : Moi aujourd'hui, le départ en Syrie est un devoir religieux. Je réclame notre liberté, notre droit. Aujourd'hui nous vivons en France, il y a une souffrance psychologique insupportable qui est le quotidien d'une partie des musulmans en France, pour moi la solution est de réclamer notre liberté, notre droit à l'immigration.

Q : Savez-vous qu'en France il n'y a pas de citoyen musulman en France, il y a des citoyens.

R : Je pense qu'à partir du moment où vous êtes musulman, estimez que vous êtes intégrés, ça ne pose pas de problème. La réalité est que moi je ne peux pas pratiquer ma religion comme je veux. C'est une détresse psychologique par rapport à une identité.

Q : Vous avez évoqué à propos des nombreux fichiers, qu'il s'agissait de fichiers éphémères. La DGSI est capable de la déceler. On ne les a ensuite retrouvés chez personnes à part vous.

R : Je n'ai pas d'autres explication que celles que j'ai données.

Q : « Musulman dans l'armée française choisis ton camps », ?

R : Ce sont les propos tenus par les rédacteurs de cette revue.

Q : Citation d'une citation sur l'égorgeement des français, et le fait de les tuer, ce n'est pas de la violence symbolique.

R : Vous partez du principe que je suis le rédacteur.

Q : Où est le besoin d'analyse « mes frères c'est l'heure du Djihad, il est l'heure du combat, nous exportons la guerre au sein des juifs et des chrétiens »

R : Même réponse

Q : Vous aviez une vraie fierté dans le regard en visionnant la vidéo d'allégeance.

R : C'est pas de la fierté, pour moi l'EI c'est des gens qui se battent pour défendre leur pays. Ce sont des bonnes personnes.

Q : D'où ma dernière question, on a des gens dans les dossiers qui minimisent, atténuent, vous pas du tout, vous êtes dans l'affirmation brute de l'idéologie. A coté de cela, alors que ça change quasiment rien, pourquoi vous ne nous dites pas que c'est vous qui avez écrit tout ça ?

R : Je regrette une chose, ne pas être parti en Syrie. Je comprends que mon profil, mais je peux pas dire du mal d'un homme intègre. Al-Baghdadi, c'est un père de famille, qui a combattu pour défendre ses frères et sœurs, c'est un martyr. Faut pas avoir peur de la vérité, faut avoir peur d'Allah. J'assume ce que j'ai fait.

Q : Si le fonctionnaire de police était mort, auriez-vous regretté votre geste aujourd'hui ?

R : Je ne peux pas répondre.

Q : Vous comprenez que ces publications ayant été publiées sur votre Facebook, reflètent vos mots ?

R : Je ne sais pas.

Q : Qui sont ces frères et sœurs dont vous parlez ?

R : Ce sont les musulmans.

Q : Pouvez-vous nous confirmer que c'était l'uniforme que vous visiez ?

R : Oui

Q : Aviez-vous les militaires sur Notre Dame ? Le choix d'attaquer les policiers était-il délibéré ?

R : Non je n'ai pas vu.

Q : Vous n'êtes pas parti en Syrie car c'était pénalement répréhensible, ne valait-il pas mieux être jugé pour avoir été professeur en Syrie ?

R : C'est ce que j'ai dit, ce que je regrette c'est de ne pas avoir été en Syrie.

Q : N'auriez-vous pas plus rendu service en continuant à écrire des articles plutôt qu'en étant en prison à l'isolement ?

R : J'espérais qu'il y ait un sursaut de conscience française.

Q : Vous pensez que l'acte que vous avez commis est un acte qui a fait avancer la paix ?

R : Pour l'Islam, être solidaire avec ses frères et sœurs est une obligation, c'est un pilier de l'Islam que j'ai accompli. Je pense que ça a fait réfléchir en tout cas.

Q : Vous dites que vous hésitez encore le matin, et vous dites que vous ne vouliez pas aller en Syrie car interdit ?

R : Jusqu'à la matinée je pensais à y aller.

Q : Alors que tous les fichiers et vidéos tendaient vers votre projet ?

R : Jusqu'à aujourd'hui je pense que partir en Syrie était mieux.

Question d'un assesseur : C'est quoi pour vous un terroriste ?

R : Quelqu'un qui prône le terrorisme, ce n'est pas une idéologie.

Q : Le mode opératoire choisi n'est pas celui d'un terroriste ?

R : Le mode opératoire c'est la violence symbolique. Elle n'a pas pour objectif de faire des victimes.

Q : La violence politique c'est un symbole.

R : Quand vous revendiquez votre acte à cause d'une chose politique, l'action menée vise le symbole de l'état français mais sans donner la mort, c'est ça la violence symbolique.

Questions de l'Avocat général

Avocat général (AG) : C'est qui tous vos frères et sœurs incarcérés en France pour les mêmes faits ? Par exemple Sid Ahmed GHLAM ?

Le témoin (T) : C'est pour les personnes incarcérées pour terrorisme. Ce que je dis est un constat de journalisme.

Q : Mohamed MERAH, Ahmédy COULIBALY dont vous aviez les photos ?

R : Pour moi ce sont des frères et sœurs, ce sont des martyrs, des moudjahidines. C'est des actes de représailles qu'ils ont commis.

II. Plaidoiries des avocats des parties civiles

Première plaidoirie de l'avocat de l'un des fonctionnaires de police et de la FENVAC

L'avocat souligne que l'acte évoqué aujourd'hui est assez méconnu pour les gens. « Pourtant cet événement qui n'a pas eu de conséquences dramatiques est révélateur de ce qui se passe depuis 5 ans ». L'avocat présente l'aboutissement d'un processus de l'auteur assumé dans un projet et sa motivation.

Il décompose sa plaidoirie de la manière suivante :

- L'intention

Sur le geste lui-même et l'élan qui est pris par l'accusé qui ne peut prétendre la mollesse de son geste. Il y a l'intention de commettre un geste en donnant tout. L'occiput est visé, c'est une zone léthale.

L'avocat s'arrête également sur l'intelligence de l'accusé, une argumentation structurée. Il estime que l'accusé a compris que c'était son intérêt de dire ne pas avoir voulu tuer. Mais il qualifie cela de fable, s'il n'avait voulu que blessé, pourquoi n'a-t-il pas attaqué l'épaule ?

Il pointe également la documentation retrouvée. De la vidéo de revendication, la propagande retrouvée, où il n'est question que de vengeance, de violence, « a aucun moment il n'est question de combat politique ».

- Le lien avec une entreprise terroriste

Le mode opératoire tout d'abord correspond. Il développe une théorie développer par un extrémiste des « milles entaille », le nain qui piquer le géant, qui n'y prêtera pas attention au début mais va créer avec le temps une tension. Il développe sur le malaise psycho-social des policiers actuellement, des suicides, de la tension qui use et érode. La millième entaille fera tomber le géant à genou.

L'avocat souligne l'omniprésence de l'idéologie islamiste avant, pendant et après l'action.

L'avocat revient sur l'expertise psychologique qui le présente comme quelqu'un de normal, qui n'a pas de pathologie psychiatrique. Il n'y a ni anomalie psychique, ni bouffée délirante, ni expression démente.

Il n'a pas été manipulé, c'est un militant convaincu. Il y croit.

« Ce qui fait toute la différence entre eux qui nous attaquent avec la violence et nous, c'est ce que nous en dehors des cas de légitime défense, nos forces de sécurité ripostent dans la mesure, il n'y a pas de haine, pas de vengeance. Il y a de la retenue, de l'analyse ».

- Sur son client

L'avocat rappelle qu'il s'agit de trois jeunes gens, qui au milieu d'une patrouille sont dans une forme de routine et de sécurité et tout à coup il y a un acte de violence extrême. Les effets sont les mêmes que vous avez subi la violence ou en aient été témoins.

Il évoque le témoignage de son client, qui est resté dans la retenue par pudeur. La violence de l'expérience est l'expérience elle-même, peu importe ses conséquences.

- Sur la FENVAC

L'Avocat présente la FENVAC, créatrice d'une 15aine d'associations, aide les victimes en France et à l'étranger. Elle arme la cellule de crise pour aider. La FENVAC a voulu se constituer pour ce dossier pour rappeler qu'être dépositaire de l'autorité publique n'enlève rien à la violence subie.

En conclusion, « vous jugez des gens qui veulent nous détruire, qui sont l'expression d'une idéologie bien plus développée qu'on ne le croit sur le territoire national, et il est essentiel que notre système, que vous avez un rôle pour la sécurité de nos citoyens ». L'avocat souligne son inquiétude face à l'apologie entendue cet après-midi même dans la salle d'audience. « Mr IKKEN, c'est le bras armé mais aussi un propagandiste ».

Seconde plaidoirie de l'avocate de l'Agence du ministère de l'Etat

L'avocate représente l'état français en tant qu'employeur des victimes mais également victime de l'attaque. « Je représente l'état français, un territoire, un peuple, une souveraineté ».

L'avocate revient sur les faits et le choix de la victime du fait de son uniforme, une personne dépositaire de l'autorité publique.

Sur la violence symbolique, l'avocate souligne que le choix du lieu, Notre Dame de Paris, où se trouve une église. Ce lieu appartient à l'Etat. L'intention de tuer une personne dépositaire de l'autorité publique transpire dans le dossier.

L'avocate souligne que l'on juge aujourd'hui deux choses, les faits et sa radicalisation. L'avocate fait un lien avec ce qu'il s'est passé récemment vers les anciens locaux de Charlie Hebdo. « Ce qui est inquiétant c'est l'isolement et la situation de Monsieur IKKEN ».

« Aujourd'hui nous sommes tous venus avec l'intention d'offrir un homme à juger à votre Cour, mais il ne répond aucunement à ces questions. Finalement son acte c'est comme sa personne : c'est lourd, c'est froid et c'est dur. »

Troisième plaidoirie de l'avocat de l'AfVT

L'avocat présente l'association, fondée en 2009 par Guillaume Denoix de Saint Marc, qui n'a cessé d'étendre son champ d'activité qui ont comme point commun d'être autour de la victime avec le

soutien psychologique, le soutien administratif et juridique, les programmes de prévention de la radicalisation.

« Les dépositaires de l'autorité publique sont des victimes. »

L'avocat revient sur le fait que l'accusé ait défini sa nationalité par sa religion. « [La loi française, les institutions françaises, les caractéristiques du pays qui vous accueille, passe après](#) ». Il y a toute une entreprise bien faite. L'accusé est intelligent, il revient sur les bombardements ou les enfants dès qu'il est en difficultés. L'avocat souligne qu'il ne s'adresse aux gardiens que par écrit, en refusant les entretiens, il se protège de tout ce qui pourrait aller à l'encontre de ses convictions. Il se referme en détention.

« [Nous avons une détermination froide, il est parfaitement calme, il revendique et qui est totalement intacte](#) ».

L'avocat conclut en rendant hommage aux forces de police.

Quatrième plaidoirie de l'avocat d'un des fonctionnaires de police

« [Mon client attendait de ce procès de le comprendre. De comprendre l'homme, ce qui a pu l'amener à cet acte. Je crains qu'il ne reparte demain de cette audience avec ses réponses](#) ».

L'avocate revient sur la chance inouïe de son client d'être un survivant. Elle revient sur sa pudeur, qui tente d'étouffer les conséquences qu'ont eu ces actes sur sa vie quotidienne. « C'était un jeune policier qui accomplissait un rêve d'enfant. Il était fier de l'uniforme. Il venait d'être affecté à Paris, avait une carrière professionnelle déterminée. Ces actes du 6 juin 2017 l'ont fauché dans sa vie personnelle et professionnelle. Il a littéralement arrêté de vivre ».

« [Il a regardé jour et nuit la vidéo pour voir s'il avait bien réagi, car les éléments sont confus](#) ». L'avocate décrit sa difficulté de reprendre l'uniforme, le traumatisme, l'hyper vigilance... Elle rappelle que l'intention de tuer était claire et que si ses collègues n'étaient pas intervenus, il serait mort.

Cinquième plaidoirie de l'avocate d'une des fonctionnaires de police

« Ce – juin 2017, Madame B a vu sortir de la foule un homme qui a fondu sur elle en levant le bras et criant. Elle a alors crié 'attention' ce qui a permis d'éviter le pire ». L'avocate explique qu'elle continue ensuite sa mission en évacuant les badauds, sécurisant les lieux. Sa cliente ne prolonge pas son arrêt maladie et reprend son travail. « Depuis elle n'a cessé de douter, elle va être catégorisée comme celle qui n'a pas tiré ». Son syndicat s'est battu pour qu'elle ait le droit d'être décorée. Cela crée en elle des doutes, sur ce qu'elle aurait dû faire.

Elle se présentera en qualité de témoin aux magistrats instructeurs et se constituera partie civile au terme de son audition, mettant du temps à comprendre pourquoi. Cela permet qu'une autorité reconnaisse sa qualité de victime, car elle a vécu la même chose que ses collègues. Elle est là pour comprendre mais aussi s'assurer qu'on propose à Mr IKKEN des choses pour qu'il ne recommence pas.

« [Vous avez attaqué des hommes avant des matricules, vous avez attaqué des gardiens de la paix](#) ».

L'avocate explique que ce passage à l'acte doit être sanctionné, que Mr IKKEN doit comprendre qu'il a touché des personnes, innocentes. Elle insiste que pour nous protéger nous, il faut le condamner, le

suivre, et le protéger. Il va devoir prendre ses responsabilités, se remettre en cause et ébranle ses convictions.

« Ainsi, en plus d'être coercitive, votre décision doit être curative ».

Journée n°3 : 14 octobre 2020

I. Réquisitions de l'avocat général

« Vous avez à juger un acte d'une brutalité inouïe, commis par un homme intellectuel, cultivé, polyglotte. » L'avocat général souligne la richesse des débats lors de ces deux jours d'audience qui ont permis d'éclairer sur son profil. A la lecture du dossier papier, elle dit avoir ressenti une certaine pitié, alors qu'à l'issue de l'audience elle a découvert un homme très différent, un fanatique de l'EI qui n'éprouve aucun remord, ne formule aucune excuse et exprime la satisfaction du devoir accompli.

- Sur le profil de Mr IKKEN

Qui est-ce ? Un algérien, qui a fait des études d'interprétariat, émigre en Suède, fait des études de journalisme, monte son site en Algérie, fait une thèse en France en 2014. Et commet le fait le 6 juin 2017.

Comment en arrive-t-il là ? Sur son caractère, l'intégralité de son entourage nous décrit un homme très posé, calme, introverti, qui ne s'énerve jamais. Son directeur de thèse décrit un homme réfléchi, un vrai démocrate, qui aime le débat d'idée. Il aurait souhaité une démocratie occidentale en Algérie pendant des années. Il n'y a aucun signal faible de radicalisation.

S'agissant de ses ambitions, il est ambitieux, moteur non négligeable du passage à l'acte. Il vient d'une famille modeste, est le premier à faire des études dans sa famille. Il pensait réussir sa vie. Il fait des études de journalisme mais il part en Suède, il se marie mais sa femme est obligée de lui laisser de l'argent sur la table. Malgré ses études, impossible de trouver un emploi. Echec également de son site en Algérie. Sur le plan personnel, idem. Finalement, que reste-t-il ? Il avait beaucoup de possibilités de réussir mais à 40 ans il a toujours un train de vie étudiant, il n'a aucune perspective professionnelle proche ni de relation sérieuse. Or, il est fier.

Mais il a choisi une toute autre voie. A partir de Janvier 2017, il délaisse sa thèse pour se concentrer uniquement sur la collecte de propagande de l'Etat Islamique. En faisant cela, il se retourne contre un pays qui lui a donné sa chance. **Il tient un discours de victimisation totale sur la France qui écraserait les musulmans alors que c'est lui qui enferme les gens dans leur identité religieuse.** Ses propos d'hier sur le droit à la ré-immigration sont scandaleux. Rien ne l'empêchait de retourner en Algérie ou Arabie Saoudite.

S'agissant de sa responsabilité pénale, il n'y a pas de pathologie, il n'est ni fou ni dépressif. En revanche, il y a bien un choix idéologique. Il fait le choix de se renfermer en détention, dans un monde intégriste extrémiste. C'est la rigidité de conviction. Il préfère récuser ses avocats par choix. La dangerosité est criminologique et non psychiatrique. Il est parfaitement responsable mais tient à rester isolé.

Sur le plan de la religion, il est né en région Kabyle, où on est peu pratiquants. Jusqu'à son retour de Suède, c'est comme cela qu'il fonctionnait. C'est en 2011, 2012, lors de son retour en Algérie qu'il y a un premier basculement, on est sur une quête spirituelle. La seconde étape est en 2014, 2015, il

commence à réfléchir à l'organisation qui pourrait être favorable pour des musulmans et en arrive à dire que la démocratie n'est pas le système devant s'appliquer dans les pays musulmans. Il y a une dernière étape en 2016-2017, il ne se définit plus que comme musulman. Ce qu'il a répondu à la Cour lors d'une question sur sa nationalité. Les 6 derniers mois dans les faits, l'intégralité de ses recherches sont de la collecte de propagande et devient obsédé par ces questions.

[Sur la manifestation de la radicalisation à travers les documents retrouvés chez lui.](#) On en retrouve partout, dans sa chambre étudiante. Ces documents ont été chargés dans les derniers mois, dont certains très récents. On retrouve des revues de propagande, des images, des vidéos, feuillets manuscrits, des revues.

Ces 6 revues, l'accusé nie les avoir conçues lui-même alors qu'elles n'ont jamais été trouvées ailleurs et on retrouve dans ses supports es ébauches et versions finalisées, les photographies et le logo. Il en parle dans des échanges sur Télégramme en disant « que j'ai préparées pour les frères ». Dans les revues, on est sur un axe opérationnel, un style direct où il incite les frères à passer à l'action.

L'avocat général cite l'accusé en audience lorsqu'il défendait l'EI et Al-Baghdadi. Il ne peut pas condamner les attentats du 13 novembre car il s'agit pour lui de simples représailles. Il s'identifie à Mohamed Merah, frères Kouachi et Amédy Coulibaly.

- Sur le passage à l'acte

[Il prépare son acte dans la nuit et la matinée.](#) Fais des recherches, télécharge télégramme, contacte le service client, converse avec une personne pour lui indiquer son passage à l'acte et envoyer sa vidéo d'allégeance. Il prend le RER, déambule dans Paris et alimente son site avec les 6 revues. Il dit ne pas avoir réussi à transmettre sa vidéo, mais aucun élément ne permet de le confirmer et la personne avec laquelle il converse lui dit qu'il diffusera la vidéo. Cependant, il nous dit que ce n'est pas lui qui a tenu ces conversations. Il est inenvisageable que quelqu'un ait pu s'introduire dans son ordinateur pour continuer ses conversations sous le même pseudo.

A 16h15, il se dirige vers le centre du Parvis, et là, il bondit et frappe avec rage. Grace au cri d'alerte, l'une des victimes arrive à se décaler de justesse pour ne pas prendre le coup au milieu du crane. Il s'apprête à mettre un deuxième coup quand les deux agents de la paix tirent. Il est à terre et approche les mains de son torse. « Il n'y a rien de symbolique dans cette violence, c'est brutal et barbare ». L'avocate général rend hommage aux policiers pour leur courage, la tension à laquelle ils font face et y retournent.

[Dans ses déclarations sur les faits Mr DIKKEN, en est fier, il a parlé de satisfaction du devoir accompli. Il n'a aucun regret. Il reconnaît la matérialité des faits mais nie l'intention de tuer, il nie avoir commis un acte terroriste car il l'estime être un acte politique. Il adhère au projet de l'EI et c'est dans ce cadre qu'il commet cet acte.](#) On comprend qu'il s'inscrit dans le cadre du djihad global, low-cost. Moussa Coulibaly a pris un couteau et s'est jeté sur des militaires à Nice. Ce procédé s'est diffusé en France à compter de 2016. Les attentats avant été commandités depuis la Syrie, les djihadistes étaient formés sur place avant d'être renvoyé en France mais la Coalition ayant réagi et cela devenant trop compliqué de continuer avec le même système, il a y avoir l'appel à partir de 2015 d'agir directement.

Le choix du lieu n'a rien d'anodin, il s'attaque à un symbole de la chrétienté, qui est également une cible. Il parle bien de vengeance.

- Focus sur des points juridiques
 - La préméditation

Elle n'est pas contestée. Nous avons la vidéo d'allégeance plusieurs heures avant les faits, la discussion sur Télégramme où il est très clair, il emporte avec lui un marteau et des couteaux, il a sorti les couteaux de sa sacoche pour les mettre sur lui afin qu'ils soient plus accessibles.

- L'intention d'homicide

Elle est niée mais il frappe une partie létale avec un marteau, avec surprise car il frappe de dos pour la victime n'ait pas le temps de réagir. Il frappe vite. Il a mis une force au point que ses pieds décollent du sol. Il a frappé avec rage. Il était prêt à viser n'importe lequel des trois.

- Sur l'association de malfaiteurs avec une entreprise terroriste criminelle

La vidéo d'allégeance ne sera pas utilisée comme élément constitutif représentant un élément aggravant pour la préméditation. Par contre, les revues le peuvent car dans celles-ci, Mr IKKEN incite les autres frères à passer à l'action et à commettre des actes relevant du djihad et du terrorisme. Le simple fait d'appartenir à un groupement suffit de la caractériser, d'après la Cour de Cassation. Elle vise le fait pour Farid IKKEN d'avoir en concevant et diffusant ces revues d'avoir incité ses frères à commettre une action terroriste, déconnecté de l'attentat en lui-même.

- Sur la peine

Il encoure la réclusion criminelle à perpétuité. L'avocate générale demande de tenir compte du résultat, du parcours de vie, de l'atteinte portée à la police, de sa radicalisation rapide et très forte, l'absence totale de remords, des inquiétudes pour l'avenir. Il n'a d'autre perspective que le djihad. 25 à 28 années de réclusion criminel, période de sureté des 2/3, interdiction définitive du territoire français.

II. Derniers mots de l'accusé

L'accusé n'a rien à dire pour sa défense.

Aux 15 questions posées aux juges, Farid IKKEN a été reconnu coupable. Il a été condamné à 28 années de réclusion criminelle assorties d'une peine de sureté des 2/3, une inscription au FIJAIT, une interdiction définitive du territoire français et une interdiction de port d'arme d'une durée de 15ans.